

Le colonialisme comme processus patriarcal de dominations. La place des femmes et des féminismes dans le processus de décolonisation.

Romane Wohlschies | Novembre 2021

Les opinions exprimées dans ce texte n'engagent que la responsabilité de l'autrice.

Citer cette publication : Romane Wohlschies, « Le colonialisme comme processus patriarcal de dominations. La place des femmes et des féminismes dans le processus de décolonisation », Institut du Genre en Géopolitique, Novembre 2021.

© Tous droits réservés, Institut du Genre en Géopolitique, Paris, 2021

Table des matières

Table des matières.....	2
Liste des abréviations et des sigles	3
Introduction	5
I - Le colonialisme d'établissement, un processus patriarcal de dominations.....	9
1. Le colonialisme d'établissement, un processus totalisant	9
a) Le Canada : exemple de colonialisme d'établissement.....	9
b) Le sentiment de supériorité : justification à la légitimation du processus colonial-patriarcal.....	11
2. Les femmes, cibles de la structure coloniale-patriarcale	14
a) La loi sur les « Indiens » : une stratégie d'assimilation sexiste	14
b) La loi sur les « Indiens » : une stratégie de contrôle des corps et des esprits des femmes Autochtones.....	16
3. Le patriarcat, un outil colonial d'invasion et de destruction permanent	19
a) Violences à l'égard des femmes Autochtones : manifestations contemporaines d'un colonialisme patriarcal insidieux	19
b) Violences à l'égard des femmes Autochtones au sein du système judiciaire : source actuelle d'une marginalisation néocoloniale politique, socioéconomique et culturelle.....	21
II - La décolonisation et la « dépatriarcalisation » au travers des prismes féministes.....	27
1. Les cultures et traditions Autochtones : outils d'émancipations à l'occidentalocentrisme	27
a) Les cultures et traditions Autochtones : outils de remise en cause des structures de pouvoirs dominantes.....	27
b) Les cultures et traditions Autochtones : levier d'émancipations à l'occidentalo-centrisme juridique	29
2. Oser un féminisme décolonial par l'autodétermination	30
a) L'autodétermination par résurgence : redéfinir l'identité Autochtone selon les principes traditionnels	31
b) L'autodétermination par étapes : modifier les structures de pouvoirs colons-colonisé-e-s	32
3. Vers une stratégie décoloniale et dépatriarcale inclusive : la fausse unité au sein de la « catégorie Femmes »	34
a) La « catégorie Femmes » : une fausse unité	35
b) Vers une dépatriarcalisation et une décolonisation inclusive.....	36
Conclusion.....	40
Bibliographie	42

Liste des abréviations et des sigles

AJI Aboriginal Justice Inquiry of Manitoba.

2SLGBTQIA+ Deux-esprits, bi-spirituel (Two-Spirit) ; Lesbien-ne ; Gay, Homosexuel-le ; Bisexuel-le, Transgenre ; Queer ; Intersexe ; Asexuel-le ; et + désigne notamment (mais non exclusivement) les personnes agenres, genderqueer, pansexuelles, non-binaires, demi-sexuelles, aromantiques, demi-romantiques, et en questionnement.

Les développements qui vont suivre sont tirés d'une recherche analytique effectuée dans le cadre du séminaire du professeur Simon Dabin à la Maîtrise en Science Politique à l'Université de Montréal. Ces derniers ne souhaitent en aucun cas remplacer les voix, les vécus, ou prendre la place des femmes et des filles s'identifiant en tant qu'Autochtones au Canada, ni prétendre rendre compte des violences multidimensionnelles vécues. Par ailleurs, l'usage des terminologies binaires « femmes » et « hommes » entend inclure plus largement tou-te-s-x les personnes s'identifiant en tant que tel-le-s-x. Si le présent rapport entend se concentrer sur le Canada, il est possible de retrouver certaines similitudes dans les expériences discriminantes des personnes Autochtones au sein des sociétés dérivées des traditions de Common Law anglaises (notamment en Australie, en Nouvelle-Zélande et aux États-Unis) ; sous tendant notamment, mais pas uniquement « la perte des terres, la marginalisation sociale, économique et politique¹ ». Finalement, ce rapport reconnaît l'existence des communautés Autochtones multiethniques, multilingues, multireligieuses et multiculturelles, et ne prétend aucunement pouvoir refléter l'ensemble de leurs réalités.

¹ Cunneen, C. 2014. Colonial processes, indigenous peoples, and criminal justice systems. Dans Bucerius, S. M., & Tonry, M. H. (dir.) *The Oxford handbook of ethnicity, crime, and immigration* (pp. 386-407). New York: Oxford University Press; Havemann, P. 1999. *Indigenous Peoples in Australia, Canada, and New Zealand*. Auckland, Australia : Oxford University Press.

Introduction

« Our very existence as Indigenous women poses a symbolic and physical threat to the dominant colonial society². »

Le 30 juin 2021, la veille de la fête nationale canadienne, le monde découvre avec horreur la réalité du colonialisme au Canada : des milliers de sépultures d'enfants sont localisées près d'anciens pensionnats pour personnes Autochtones en Colombie-Britannique et en Saskatchewan³. Alors que le Canada fait face à son passé comme à son présent colonial, le monde ne peut cesser d'ignorer les réalités que vivent les personnes Autochtones. Si la colonisation s'illustre sous différentes formes en s'insérant dans tous les interstices des sociétés Autochtones – et comprenant, entre autres, l'horreur des pensionnats – elle a pris une forme particulière pour les femmes : celle imposée par le patriarcat⁴.

Dans le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles Autochtones disparues et assassinées⁵ datant de 2019, il est inscrit, noir sur blanc, que ces dernières sont victimes d'un génocide. Le fondement de ce génocide n'est pourtant pas récent. Il n'est autre que le résultat des structures patriarcales et coloniales⁶, instaurées plus tôt dans l'histoire de ce

² Traduction libre: « Notre existence même, en tant que femmes Autochtones, constitue une menace symbolique et physique pour la société coloniale dominante ». Lavell-Harvard, D. Memee et Jennifer Brant. 2016. *Forever Loved: Exposing the Hidden Crisis of Missing and Murdered Indigenous Women and Girls in Canada*. Demeter Press: 3.

³ Radio-Canada. 2021. « Une fête du Canada assombrie par le drame des pensionnats ». En ligne: <<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1805870/pensionnats-autochtones-fete-nationale-canada?fbclid=IwAR3Hbkum6GGJ50DlnOtwVrsdYWDQdsyiA3JWgCrUIhJCSmCAwU4r-GKIR00>>. Consulté le 02/07/2021.

⁴ Smith, Andrea. 2005. *Conquest : Sexual Violence and American Indian Genocide*. South End Press Cambridge, MA.

⁵ Québec. 2019. Gouvernement du Québec. Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics : écoute, réconciliation et progrès. Québec : Gouvernement du Québec.

⁶ Niosi, Laurence. 2019. « Enquête sur les femmes autochtones : le rapport dénonce un « génocide canadien ». Radio Canada. En ligne. <<https://ici.radio-canada.ca/espaces-autochtones/1172976/femmes-autochtones-rapport-final-genocide-enffada-enquete-nationale>>. Consulté le 29/07/2021.

que la doctrine nomme « État colonial d'établissement » (ou settler colonialism)⁷. Pour comprendre la sévérité et la tragédie à laquelle doivent faire face les femmes Autochtones, il est important de concevoir le processus de colonisation d'établissement en tant que processus genré. Ce processus est délibérément destiné à éradiquer « le problème Indien » en anéantissant la personne même de l'Autochtone, tant physiquement que psychologiquement⁸. « A nation is not conquered until the hearts of its women are on the ground. Then it's finished; no matter how brave its warriors or how strong their weapons⁹ » : détruire, diaboliser, déshumaniser, dominer, terroriser et contrôler les femmes ; tels sont les objectifs que se fixent les patriarches coloniaux. Placées au bout de la chaîne coloniale-patriarcale, les femmes se hissent au rang d'« ennemie intérieure » de l'État colonial d'établissement, qu'il faut faire disparaître, sinon contrôler à l'aide de pratiques de dominations et de justification de l'appropriation coloniale¹⁰.

Pour mener à bien notre étude¹¹, les femmes Autochtones seront placées au cœur de cette analyse. Néanmoins, il conviendra de nuancer les propos de généralisation. Le rapport se concentrera sur l'imposition du patriarcat en tant que création coloniale de dominations au

⁷ Le colonialisme d'établissement est une forme de colonialisme. Nous retenons cette terminologie dans le cadre de ce rapport car elle comprend une emprise majoritaire des États européens et nord-américains, en ce qu'elle partage les caractéristiques du colonialisme – certes – mais est spécifique. Le colonialisme d'établissement, maladroite traduction du settler colonialism, est particulier en ce qu'il est un projet totalisant : l'idée est d'aliéner le-a colonisé-e de sa propre culture, tout en imposant sur cette dernière la culture du colonisateur (processus simultané de destruction et de construction). Voir à cet effet : Battell Lowman, E., & Barker, A. (2015). "Canada and Settler Colonialism". Dans Battell Lowman, E., & Barker, A., *Settler identity and colonialism in 21st century Canada*. (pp. 24-47). Fernwood Publishing.

⁸ Eberts, Mary. 2014. « Victoria's secret: How to make a population of prey ». Dans Joyce Green, edn., *Indivisible: Indigenous human rights*. Fernwood Books Ltd: 114.

⁹ Traduction libre: « Une nation n'est pas conquise tant que le cœur de ses femmes n'est pas à terre. A ce moment-là, c'est terminé ; peu importe la bravoure de ses guerriers ou la force de leurs armes. » Brant Castellano, Marlene. 2009. "Heart of the Nations: Women's Contribution to Community Healing" in Gail Guthrie Valaskakis, et al, eds., *Restoring the Balance: First Nations Women, Community and Culture*. En ligne: <https://uofmpress.ca/books/detail/restoring-the-balance>. (En citant Tsistsistas, Cheyenne à p.203).

¹⁰ Perreault, Julie. 2015. « La violence intersectionnelle dans la pensée féministe autochtone contemporaine » *Recherches féministes*, 28(2) : 43.

¹¹ Le « nous » sera employé dans le présent rapport non pour impliquer le-a lecteur-ice dans les propos exposés, mais pour parler de la démarche analytique de l'autrice uniquement, et uniquement de celle-ci. Toutefois, nous ne croyons pas en la neutralité axiologique : l'emploi du « nous » souhaite davantage atténuer la présence personnelle de l'autrice, pour laisser résonner le cœur du sujet : les femmes et les filles Autochtones.

Canada. En pratique, nous nous focaliserons sur la violence coloniale telle que vécue par les personnes Autochtones localisées au Canada spécifiquement. Toutefois, d'un point de vue théorique, nous nous inspirerons des pensées féministes Autochtones et/ou allochtones¹² d'auteur-ice-s tant au Canada qu'à l'international. Il convient également de noter que nous ne considérons pas la notion de patriarcat comme étant monomorphe. Si le patriarcat se teinte de définitions plurielles selon l'angle analytique que l'on souhaite adopter¹³, nous nous concentrerons sur le patriarcat en tant que système de dominations multiples qui structure toutes les sphères de l'existence des femmes. Il conviendra de garder à l'esprit que la prudence guidera notre écriture : en aucun cas nous pouvons prétendre parler, en tant qu'allochtone, au nom des femmes Autochtones.

En d'autres termes, nous nous poserons la question suivante : quelle est la place des femmes et des féminismes dans le processus de décolonisation patriarcal de dominations au Canada ?

Considérant la place centrale que l'histoire a imposée aux femmes et filles Autochtones¹⁴ dès les débuts du processus colonial, nous verrons qu'il est possible d'envisager une philosophie renouvelée du pouvoir à la lumière des théories féministes Autochtones et/ou allochtones, qui interpelle directement la structure occidental-centrée dominante¹⁵. À terme,

¹² Pour définir les termes employés dans le présent rapport, « Autochtone » signifie « issue du sol même où il habite » et « allochtone » est défini comme « qui provient à l'origine d'un endroit différent ». Voir à cet égard : Goulet, J-G. A. 2006. Maîtres chez-nous: Les fondements des projets de justice et de citoyenneté des autochtones et des allochtones au Québec. *Anthropologie et Sociétés*, (30) 1, 187-201.

¹³ Engels, Friedrich. 1884. *L'origine de la famille de la propriété privée et de l'Etat*. Editions du Progrès Moscou ; Bourdieu, Pierre. 1998. *La domination masculine*. Paris : Le Seuil ; Gimbutas, Marija. 1989. *The Language of the Goddess*. Londres, Thames and Hudson; Firestone, Shulamith. 1980. *The dialectic of sex : the case for feminist revolution*. New York: Morrow Quill Paperbacks; Lerner, Gerda. 1990. *La creación del Patriarcado*. Barcelona: Crítica; Federici, Silvia. 2004. *Calibán y la bruja : Mujeres, cuerpo y acumulación originaria*. Madrid : Traficantes de Sueños.

¹⁴ Cumes, Aura. 2017. « La cosmovision maya et le patriarcat : une interprétation critique ». *Femmes autochtones en mouvement : fragment de décolonisation*, 30(1) :58.

¹⁵ Simpson, Audra. 2014. *Mohawk Interruptus*. Durham, Duke University Press; Simpson, Audra et Smith, Andrea. 2014. *Theorizing Native Studies*. Durham, Duke University Press; Smith, Linda Tuhiwai. 2012. *Decolonizing Methodologies: Research and Indigenous Peoples*. Londres, Zed Books; Lawrence, Bonita et Kim Anderson, dir. 2005. « Introduction to "Indigenous Women: The State of Our Nations" ». *Atlantis* 29(2): 1-8.

l'objectif de l'étude est de penser la décolonisation¹⁶ et la « dépatiarcalisation » au travers du prisme des féminismes. Face au paradigme de la reconnaissance, la suggestion de la décolonisation par l'autodétermination sera envisagée. Finalement, en réaction aux appropriations coloniales dominantes, le postulat de la fausse unité au sein de la « catégorie Femmes », débattue dans certaines sphères féministes, nous laissera envisager des solutions alternatives à la question décoloniale.

¹⁶ Dans le présent rapport nous nous référons aux théories décoloniales et non postcoloniales. La posture décoloniale à laquelle nous nous référons est celle telle que proposée par Verschuur et Destremau, qui répond « à la fois à l'exigence de prendre en compte les points de vue des « Autres », et aux reproches fait aux études postcoloniales qui « désertent » le terrain des luttes sociales réelles ». Les théories féministes décoloniales font le lien entre la dimension symbolique, construite et culturelle des rapports sociaux de genre, tout en mettant en parallèle leur dimension économique et politique au niveau domestique. Nous considérerons spécifiquement le terme « décolonisation » en ce que nous entendons souligner l'importance du préfixe « dé » dans le sens d'un « défaire, délier » le colonialisme de sa source de vie active ; mais pas d'une manière romantique et utopique qui tenterait de revenir à un passé pré-colonial imaginaire non marqué par le colonialisme. Il partage la thèse des analyses décoloniales selon laquelle au-delà des effets persistants du colonialisme historique, des formes actives de domination coloniale continuent d'opérer dans la société, à différents niveaux de transparence. Voir à ce sujet : Verschuur, Christine et Blandine Destremau. 2012. « Féminismes décoloniaux, genre et développement. Histoire et récits des mouvements de femmes et des féminismes aux Suds. » *Revue Tiers Monde*, vol. 1, n° 209 : 7-18 ; Mignolo, Walter. 2007. « Delinking: The Rhetoric of Modernity, the Logic of Coloniality and the Grammar of De-coloniality. » *Cultural Studies*, 21(2), 449–514; Maldonado-Torres, Nelson. 2007. « On the Coloniality of Being: Contributions to the development of a concept. » *Cultura Studies*, 21, 240-270; Grosfoguel, Ramón. 2007. « The Epistemic Decolonial Turn: Beyond Political-Economy paradigms ». *Cultural Studies*, vol.21: 211-223; Sousa Santos de, Boaventura. 2007. *Another Knowledge is Possible: Beyond Northern Epistemologies*. New York and London: Verso.

I - Le colonialisme d'établissement, un processus patriarcal de dominations

La première partie de cette analyse entend développer une contextualisation historique du processus colonial-patriarcal qui s'est développé au Canada ainsi que de ses conséquences, qui perdurent encore aujourd'hui.

1. Le colonialisme d'établissement, un processus totalisant

a) Le Canada : exemple de colonialisme d'établissement

Le Canada est un exemple de colonialisme d'établissement ou settler colonialism dans sa terminologie anglaise initiale. Si le colonialisme est un ensemble de dominations sociales, économiques, politiques et philosophiques exercées par un peuple sur un autre, la colonisation d'établissement a pour caractéristique spécifique en ceci qu'elle est totalisante : l'objectif est d'investir l'ensemble des strates de la vie des personnes Autochtones. Ce processus s'incarne en deux phases de destruction et de construction simultanées : la destruction des cultures colonisées, et l'imposition sur ces dernières et sur le territoire colonisé d'un nouveau modèle politique, social et sociétal - celui du colonisateur¹⁷. Au sein de ladite colonisation d'établissement se pratique, en outre, une « colonisation interne » dans laquelle « la société dominante coexiste et exerce une juridiction exclusive sur les territoires et la juridiction que les peuples Autochtones refusent de céder¹⁸ ». James Tully, professeur émérite en Science Politique, Gouvernance et Philosophie des Peuples Autochtones à l'Université de Victoria, soutient à cet égard que le colonisateur vise à résoudre cette contradiction à long terme par la disparition complète des « peuples Autochtones en tant que peuples libres¹⁹ ». Pour atteindre

¹⁷ Dabin, Simon. 2019. Politique et Gouverne des Peuples Autochtones. [Document inédit]. Présentation de cours à l'Université de Montréal.

¹⁸ Tully, James. 2000. « The Struggles of Indigenous Peoples for and of Freedom ». Dans Duncan Ivison, Paul Patton et Will Saunders, dir., *Political Theory and the Rights of Indigenous Peoples*. Cambridge U.K.: Cambridge University Press, Traduction libre: 39.

¹⁹ Ibid : 40.

un tel objectif, l'une des stratégies consiste à faire en sorte que les peuples Autochtones s'éteignent par l'extinction - tant psychologique, que physique.

Les stratégies pour parvenir à un tel dessein se manifestent notamment, mais pas uniquement, par la promotion des mariages « mixtes » entre Autochtones et allochtones ou par la stratégie d'assimilation imposée par les pensionnats pour les personnes Autochtones. Le but est d'éliminer toute volonté de la part des peuples Autochtones de résister à l'assimilation²⁰. Notons à cet égard qu'antérieurement à la rencontre du colon avec l'Autre et à l'imposition du patriarcat, certaines sociétés étaient matrilineaires - c'est-à-dire que l'identité se transmettait de la mère à l'enfant. Par exemple, dans les sociétés telles que celles des Cris au Nord-du-Québec, les femmes détenaient un plus grand contrôle sur leur corps, leurs biens et leur vie²¹. Dans ces communautés dont la filiation était matrilineaire, la place des femmes était primordiale - sinon indispensable : « La structure de la famille commençait avec la femme. C'est la femme qui transmet les traditions, l'histoire, les sons, et aussi les herbages de nos remèdes, tout ça nous venait de nos grands-mères, ce sont elles les gardiennes de cette science²² ».

Cependant, pour s'implanter, le système colonial-patriarcal des colons a dû détruire le pouvoir des femmes, afin de parvenir à imposer sa propre logique occidentale : c'est ici que l'on retrouve l'une des manifestations du processus simultané de destruction et de construction de la colonisation d'établissement. En ce sens, la subordination des femmes Autochtones a été cruciale pour l'implantation dudit système par l'inhibition de l'exercice du pouvoir qu'elles possédaient auparavant. Comme nous le verrons ultérieurement, l'intégration de cette logique sexiste au travers de la loi sur les « Indiens » lui donne sa légitimité à travers l'approbation gouvernementale et, en retour, octroie à l'État canadien un moyen pour sa survie qui s'est progressivement ancrée dans le temps²³. Cette légitimité entend se justifier sur un sentiment : celui de la supériorité des colons sur les colonisé-e-s.

²⁰ Ibid.

²¹ Federici, Silvia. 2004. *Calibán y la bruja : Mujeres, cuerpo y acumulacion originaria*. Madrid : Traficantes de Sueños.

²² Obomsawin, Alanis. 1977. « Mère de tant d'enfants ». En ligne. <https://www.onf.ca/film/mere_de_tant_denfants/>. Consulté le 26/06/2021.

²³ Eberts, Mary. 2014. « Victoria's secret: How to make a population of prey ». Dans Joyce Green, edn., *Indivisible: Indigenous human rights*. Fernwood Books Ltd: 145.

b) Le sentiment de supériorité : justification à la légitimation du processus colonial-patriarcal

La logique coloniale-patriarcale a pour objectif de pénétrer l'ensemble des interstices des sociétés Autochtones. Pour ancrer leurs dominations multiples, l'une des stratégies majeures utilisée par le colonisateur a été de justifier la supériorité de son peuple sur un autre. Ainsi, en même temps que le processus colonial-patriarcal s'inscrit dans les sociétés, la vision occidentale va progressivement s'imposer sur les autres, celles des peuples Autochtones, en la délégitimant et en la détruisant. Or, certain-e-s auteur-ice-s Autochtones notent que les visions du monde des cultures occidentales et Autochtones sont tellement différentes, voire incommensurables²⁴, que les premiers échanges entre les deux peuples n'étaient déjà pas basés sur un pied d'égalité.

En effet, ces deux visions, d'une part occidentale et d'autre part Autochtone²⁵, ont une compréhension de l'humanité, de la nature et du temps radicalement différentes. Pour certaines des communautés Autochtones, comme pour les Cris ou les Sâmis par exemple, les auteur-ice-s Autochtones notent que la philosophie du monde de l'espace implique qu'il est impossible de se détacher de son État de nature, car l'humain-e est partie prenante de celle-ci²⁶. La conception du temps serait cyclique, non-hiérarchique, et à pouvoirs partagés entre les

²⁴ Le terme « incommensurable » ici se réfère aux analyses épistémologiques et philosophiques qui s'intéressent au dialogue entre savoirs Autochtones et allochtones. L'incommensurabilité en l'espèce, désigne l'idée selon laquelle les deux théories et visions du monde ne peuvent être comparées car elles ne partagent pas le même langage théorique pour décrire le monde. Les schémas d'interprétation sont alors dits « incommensurables ». Voir à ce propos : Taiaike, Alfred. 2017. « En finir avec le bon sauvage ». Autochtones et société québécoise. *Combattre ensemble*, automne(18) : 65-70 ; Deloria, V. Jr. 1988. *Custer Died For Your Sins. An Indian Manifesto*. Norman, University of Oklahoma Press. Pour approfondir la notion d'incommensurabilité, voir : https://revueintervention.org/wp-content/uploads/2020/05/intervention_131_18_une_pratique_de.pdf; <https://www.cairn.info/revue-internationale-des-sciences-sociales-2006-1-page-11.htm> ; <https://www.cambridge.org/core/journals/canadian-journal-of-political-science-revue-canadienne-de-science-politique/article/cultures-autochtones-et-liberalisme-au-canada-les-vertus-mediatrices-du-communautarisme-liberal-de-charles-taylor/49043FE5353EEBB5CC00A0E2ED4C-CA8C>

²⁵ Notons que les communautés Autochtones sont toutes singulières : il est impossible de généraliser la pensée et les visions du monde au sein de toutes les cultures Autochtones. Les exemples cités ne sont qu'une infime partie des visions Autochtones et ne peuvent se réduire uniquement à celles-ci.

²⁶ Maraud, Simon. 2020. *Mobilisations de la nature en territoires autochtones: Comparaison entre le Sápmi (Suède) et Eeyou Istchee (Québec, Canada)* (Doctoral dissertation, Université de Limoges; Université Laval (Québec, Canada)).

relations humaines et la responsabilité envers la nature. A contrario, il est noté dans la littérature à ce sujet que les allochtones, dans la culture occidentale, auraient une philosophie du monde du temps²⁷. La conception allochtone du temps est quant à elle unilatérale, universelle et centrée sur le présent. En d'autres termes, chez les allochtones²⁸, le temps aurait une direction : l'humain-e progresse dans le temps pour espérer finir par se détacher de son État de nature. Dans leur analyse de la philosophie du monde du temps, certains penseur-se-s Autochtones notent que l'humain – ou plutôt l'homme blanc, « viril » et hétérosexuel - est alors mis au centre de son propre univers, davantage tourné vers lui-même dans une logique individualiste. Cela correspond notamment au moment du développement de la logique de la philosophie moderne de Descartes en Europe « Je pense, donc je suis²⁹ ».

Ce faisant, un sentiment de supériorité, alimenté par la philosophie de Descartes, se développe au contact de l'Autre. Cette supériorité va alors se justifier par la volonté de dominer et de contrôler cet Autre³⁰ qui est perçu comme différent-e et inférieur-e du patriarcat occidental. Cela se manifeste notamment par l'objectivation des personnes Autochtones en tant que « problème à régler ». Tout d'abord, l'État colonial d'établissement va progressivement instaurer un paternalisme étatique justifiant l'assimilation des cultures et des traditions Autochtones à la structure coloniale dominante, avec la mise sous tutelle des personnes Autochtones. La volonté de cet État va être de détruire les cultures Autochtones dans l'objectif de les contrôler et de les dominer. Ensuite, une fois que la destruction desdits peuples est réalisée via leur contrôle, un récit national se construit progressivement, permettant à l'État de se transcender et de faire oublier le processus de destruction qu'il a entamé à

²⁷ Deloria, V. Jr. 1988. *Custer Died For Your Sins. An Indian Manifesto*. Norman, University of Oklahoma Press.

²⁸ La minuscule à « allochtone » manifeste l'écriture engagée de l'autrice. Il a pour but de dénoncer que la place et la voix des personnes allochtones ont été, et continuent d'être considérées comme des places et des voix « dominantes ». Écrire en minuscule allochtone et en majuscule Autochtone, entend symboliquement provoquer l'attention de le-a lecteur-ice en ce sens.

²⁹ Descartes, R., Newcomb, T., & Holden, J. 1966. *A Discourse of a Method for the Well Guiding of Reason-and the Discovery of Truth in the Sciences*.

³⁰ Barman, Jean. 2005. « Aboriginal Women on the Streets of Victoria: Rethinking Transgressive Sexuality during the Colonial Encounter ». Dans Katie Pickles and Marya Rutherford, dir., *Contact Zones: Aboriginal and Settler Women in Canada's Colonial Past*. Vancouver: UBC Press : 208 ; Silman, Janet. 1987. *Enough is Enough: Aboriginal Women Speak Out*. Toronto: Women's Press: 11, 97, 186; Acoose, Janice. 1995. *Iskwewak-Kah'Ki Yaw Ni Wahkomakanak: Neither Indian Princesses nor Easy Squaws*. Toronto: Women's Press; Van Wouderberg, Gerdine. 2004. « Des femmes et de la territorialité » : début d'un dialogue sur la nature sexuée des droits des autochtones. *Recherches amérindiennes au Québec*, 34(3) : 75.

l'égard des peuples Autochtones. En conséquence, la figure de « l'Indien-ne » comme étant une personne délinquante, passive, immorale, soumise et facilement manipulable par des forces qui le-a mène irrésistiblement à être une menace pour l'État colonial d'établissement se construit dans l'imaginaire mental occidental. Par exemple, dans le récit national s'inscrit la figure d'un-e Autochtone inventé-e, folklorisé-e, ridiculisé-e : celle du prototype du/de la « sauvage³¹ ». En particulier pour les femmes Autochtones, cela se manifeste par l'objectivation de leur corps, par leur transformation en objets disponibles pour les colons : c'est l'image de « la princesse Indienne³² ».

Ces caractéristiques violentes de « l'Indien-ne typique », ou de ce que Thomas King³³, essayiste Autochtone engagé, a nommé le construit colonial de « l'Indien-ne mort-e », sont durablement ancrées dans les représentations culturelles occidentales, et ce, encore aujourd'hui (dans la culture télévisée, dans les dessins animés, dans les livres d'histoire, etc.). La logique institutionnelle de l'État colonial d'établissement sous-entend continuellement que la gestion de la « question Autochtone³⁴ » demeure un objet de politiques. Tel que le décrit Kiera Ladner, docteure en Science Politique et experte des questions de gouvernance Autochtone au Canada, cela se manifeste de manière particulièrement violente pour les personnes Autochtones, qui représentent « aux yeux du législateur une question à résoudre, plutôt que des partenaires d'égal à égal capables de poser les critères de leur bien-être collectif³⁵ ». La volonté est de contrôler l'ensemble des sociétés colonisées. Cette volonté est justifiée par le sentiment de supériorité alimenté par les colons qui rend progressivement possible multiples formes de dominations à l'égard des femmes Autochtones. Ce processus s'est développé de manière simultanée en investissant toutes les strates des sociétés Autochtones ; en colonisant les corps, mais également les esprits. L'objectif est non seulement de détruire les Autochtones physiquement, mais aussi leur personne tout entière. Cette logique de dominations du colon sur les colonisé-e-s place les femmes Autochtones en son cœur central, et ce notamment pour

³¹ King, Thomas. 2012. *The Inconvenient Indian : A Curious Account of Native People in North America*. Toronto, Doubleday Canada.

³² Smith, Andrea. 2005. *Conquest : Sexual Violence and American Indian Genocide*. South End Press Cambridge, MA.

³³ King, Thomas. 2012. *The Inconvenient Indian : A Curious Account of Native People in North America*. Toronto, Doubleday Canada.

³⁴ Ladner, K. 2004. De l'«infériorité négociée» à l'«inutilité de négociier»: la Loi sur la gouvernance des Premières Nations et le maintien de la politique coloniale. *Politique et sociétés*, 23(1), 59-87.

³⁵ Ibid.

permettre l'implantation du patriarcat. L'implantation progressive de ce processus colonial-patriarcal trouve un ancrage emblématique au sein de la loi sur les « Indiens³⁶ ».

2. Les femmes, cibles de la structure coloniale-patriarcale

a) La loi sur les « Indiens » : une stratégie d'assimilation sexiste

Entérinant plusieurs ordonnances coloniales auparavant adoptées, la volonté historique de la loi sur les « Indiens » visait à l'éradication de la culture des personnes Autochtones et à l'assimilation totale de tout-e-s les Autochtones³⁷ au sein de la société eurocanadienne³⁸. Cette loi a non seulement séparé les Autochtones de la société des colons, forçant leur assimilation au sein des pensionnats, mais les a également endoctriné-e-s jusqu'à atteindre un degré satisfaisant de « civilisation³⁹ ». Cela impliquait en outre la dépouille absolue de leur nom, de leur langage, de leur culture ainsi que de leur organisation sociale et sociétale⁴⁰. Ce mécanisme d'assimilation discriminait tant sur la « race » que sur le genre⁴¹. En effet, la loi sur les « Indiens » repose tant sur le postulat que l'humanité « Indienne » n'est pas à la hauteur de l'humanité européenne – rejoignant là le sentiment de supériorité – mais également sur la prémisse que la place appropriée des femmes est sous la domination et le contrôle des

³⁶ La loi sur les « Indiens », son rationnel et ses conséquences pour les peuples Autochtones sera explicitée dans la partie qui suit, en 2. a).

³⁷ Eberts, Mary. 2014. « Victoria's secret: How to make a population of prey ». Dans Joyce Green, edn., *Indivisible: Indigenous human rights*. Fernwood Books Ltd: 144.

³⁸ Parrott, Zach. 2020. Loi sur les Indiens. En ligne; <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/loi-sur-les-indiens>. Consulté le 21/08/2021.

³⁹ Lavergne, Armand. 1930. « La Patrie Canadienne ». *The Dalhousie Review*, (10): 458.

⁴⁰ Cannon, Martin J et Lina Sunseri. 2011. *Colonialism and Indigeneity in Canada : A Reader*. Toronto (Don Mills): Oxford University Press Canada: XVI, XVIII.

⁴¹ Brownmiller, Susan. 1986. *Against Our Will*. Toronto: Bantam Books.

hommes⁴² - rejoignant ici la logique patriarcale. Les femmes Autochtones sont dès lors placées par cette logique, sous l'influence de la logique dominants (les colons) / dominées (les femmes), et non en tant que détentrices de pouvoirs et de savoirs. Cette logique patriarcale a d'ailleurs été théorisée dans la sociologie⁴³: la domination masculine est un processus de diminution de la femme (la « femme objet ») et de glorification de l'homme, l'homme blanc viril et hétérosexuel. Cette logique est élargie avec l'impérialisme et le colonialisme, qui exigent que les peuples Autochtones abandonnent leur identité et s'inscrivent dans les archétypes hétéronormatifs des sociétés coloniales⁴⁴.

À cet égard, l'image occidentale de la femme et de la famille intégrée dans la loi sur les « Indiens » vise à inhiber toute résistance de la part des femmes au pouvoir, en mettant en vedette la figure hétéronormée du mâle comme patriarche puissant et autoritaire, et de la femelle comme épouse dépendante et obéissante⁴⁵. Cette relation entre mari et femme inspirée des visions occidentalo-centrées des couples hétérosexuels, était comparable à celle entre maître et serviteur⁴⁶. Par exemple, en privant les femmes Autochtones mariées de capacité juridique comme cela fut le cas jusqu'à la loi datant de 1964⁴⁷, la législation de l'État colonial d'établissement privait les femmes Autochtones de l'existence légale, et donc de leurs reconnaissances en tant qu'individues dotées de capacité juridique au sein d'une société donnée⁴⁸. La loi sur les « Indiens » entend également priver les parents d'élever leurs propres enfants⁴⁹ en les forçant à aller dans des pensionnats, dans lesquels ces dernier-e-s seront élevé-

⁴² Eberts, Mary. 2014. « Victoria's secret: How to make a population of prey ». Dans Joyce Green, edn., *Indivisible: Indigenous human rights*. Fernwood Books Ltd: 144.

⁴³ Bourdieu, Pierre. 1998. *La domination masculine*. Paris : Le Seuil.

⁴⁴ Barker, Joanne. 2017. *Critically Sovereign: Indigenous Gender, Sexuality, and Feminist Studies*. Durham: Duke University Press.

⁴⁵ Holcombe, Lee. 1983. *Wives and Property: Reform of the Married Women's Property Law in Nineteenth-Century England*. Toronto and Buffalo: University of Toronto Press: 33.

⁴⁶ Wittig, M. (1980). *La pensée straight*. *Questions féministes*, 45-53.

⁴⁷ Brière, G. 1966. *La réforme de la capacité de la femme mariée dans la Province de Québec*. *Revue internationale de droit comparé*, 18(1) : 83-88.

⁴⁸ Holcombe, Lee. 1983. *Wives and Property: Reform of the Married Women's Property Law in Nineteenth-Century England*. Toronto and Buffalo: University of Toronto Press: 35.

⁴⁹ Eberts, Mary. 2014. « Victoria's secret: How to make a population of prey ». Dans Joyce Green, edn., *Indivisible: Indigenous human rights*. Fernwood Books Ltd: 149.

e-s par des femmes blanches « civilisées » et endoctriné-e-s par les pratiques et foi de l'État colonial d'établissement afin d'éviter la transmission des cultures et des savoirs Autochtones aux nouveaux-elles né-e-s⁵⁰.

b) La loi sur les « Indiens » : une stratégie de contrôle des corps et des esprits des femmes Autochtones

La loi sur les « Indiens » reprend les caractéristiques de « l'Indien-ne typique », évoqués plus haut, et importe dans la « structure de gouvernance » au Canada⁵¹ l'image stéréotypée de la femme Autochtone en tant que « easy squaw⁵² ». Cette dernière est décrite par l'académicienne et professeure à l'Université du Manitoba, Emma LaRocque, comme n'ayant pas de visage humain qui soit en outre immorale, sale et insensible⁵³. Ainsi, la définition de « l'Indienne » par l'État colonial d'établissement est conditionnée à la réduction de l'identité des femmes Autochtones à celui d'êtres sexuels ingouvernables⁵⁴, « sauvages⁵⁵ », et qui ne répondent pas au modèle « d'épouses dociles » que souhaite imposer le modèle sociétal eurocanadien dominant⁵⁶.

⁵⁰ Carter, Sarah. 1993. « Categories and Terrains of Exclusion : Constructing the 'Indian Woman' in the Early Settlement Era in Western Canada ». *Great Plains Quarterly*, 13(3) : 139.

⁵¹ Eberts, Mary. 2014. « Victoria's secret: How to make a population of prey ». Dans Joyce Green, edn., *Indivisible: Indigenous human rights*. Fernwood Books Ltd: 145.

⁵² Traduction libre: « Une squaw facile » (NB : « squaw » est un nom en français et en anglais qui désigne la femme ou l'épouse d'origine Autochtone. Acoose, Janice. 1995. *Iskwewak-Kah'Ki Yaw Ni Wahkomakana: Neither Indian Princesses nor Easy Squaws*. Toronto: Women's Press: 39.

⁵³ LaRocque, Emma. 2007. « Métis and Feminist. Ethical Reflections on Feminism, Human Rights and Decolonization », dans Joyce Green, dir., *Making Space for Indigenous Feminism*. Black Point/Winnipeg, Fernwood Pub: 53-71.

⁵⁴ Oppal, The Honourable Wally T. 2012. *Forsaken: The Report of the Missing Women Commission of Inquiry, Vol I à IV*. Victoria and Vancouver : Vol.II.A : 2.

⁵⁵ Smith, Andrea. 2005. *Conquest : Sexual Violence and American Indian Genocide*. South End Press Cambridge, MA.

⁵⁶ Eberts, Mary. 2014. « Victoria's secret: How to make a population of prey ». Dans Joyce Green, edn., *Indivisible: Indigenous human rights*. Fernwood Books Ltd: 144.

Dès lors, le régime législatif fondé sur ce stéréotype pousse les femmes Autochtones à l'exil, les sépare de leur famille et les appauvrit, elles et leurs enfants⁵⁷. Sous la loi déterminant en outre le statut « d'Indien », il ne suffisait que d'un parent pour être éligible à la transmission dudit statut : le père⁵⁸. Un « Indien » conférait son statut à ses enfants, ainsi qu'à sa femme si cette dernière ne le possédait pas déjà⁵⁹. A contrario, une femme Autochtone qui mariait un « non-indien » cessait de posséder le statut « d'Indienne », et ses enfants, ne pouvaient par là même, pas disposer d'un tel statut⁶⁰. À cet égard, le Canada acceptait la validité du mariage entre femmes Autochtones et hommes allochtones, car de cette manière, de plus en plus de femmes Autochtones se verraient retirer leur statut « d'Indienne »⁶¹, et ainsi par là même, leur identité Autochtone. Ce processus se manifeste non seulement par la privation de l'accès à leurs droits de transmission du statut Autochtone à leurs descendant-e-s, mais également en les sortant de leurs communautés, tout en y faisant entrer des femmes blanches pour l'éducation de leurs enfants (logique des pensionnats).

Le gouvernement s'assurait ainsi d'un affaiblissement, sinon d'une destruction, tant de leurs cultures et de leurs traditions, que d'une valorisation des mœurs occidentales. En réaction à l'ensemble de ces observations, beaucoup de conseils de bande⁶² tributaires de la loi sur les « Indiens » se sont mis à adopter des codes d'appartenance régissant la vie de leurs communautés, influencés par la logique patriarcale instaurée par les colons⁶³. En d'autres

⁵⁷ Ibid: 145.

⁵⁸ Ibid: 151.

⁵⁹ Ibid.

⁶⁰ Ibid.

⁶¹ Carter, Sarah. 1993. « Categories and Terrains of Exclusion : Constructing the 'Indian Woman' in the Early Settlement Era in Western Canada ». *Great Plains Quarterly*, 13(3) : 147: 2.

⁶² Les conseils de bande sont composés d'un chef et de conseillers élus selon la coutume Autochtone propre à chaque communauté. Cette structure politique et administrative, qui respecte la forme décisionnelle et de pouvoirs à l'occidentale, est la forme de gouvernance spéciale qui prévaut dans certaines des réserves du Québec, définie par la Constitution canadienne. Cette forme des pouvoirs écarte les structures politiques traditionnelles des peuples Autochtones : bien qu'« élue par la communauté, cette autorité locale est perçue par certains Indiens comme le prolongement du ministère des Affaires indiennes », et continue d'être régie par la loi sur les « Indiens ». Voir : Dupuis, Renée. 1991. « La structure politique et administrative », *La Question indienne au Canada*, Montréal, Boréal.

⁶³ Native Women's Association of Canada. 1991. « Aboriginal Women and the Canadian Constitutional Debate ». *Canadian Woman Studies* 12(3): 149-169.

termes, si les femmes Autochtones acceptent finalement de se confiner aux règles imposées par la loi coloniale, elles n'ont que peu ou pas de droit. Par ailleurs, si elles n'acceptent pas de devenir des « femmes dociles » comme dicté dans ladite législation, elles sont qualifiées de déviantes et considérées comme « disposées » aux mauvais traitements⁶⁴.

Universelles et intemporelles, les violences et discriminations faites aux femmes Autochtones à travers l'instauration de la structure coloniale-patriarcale, ne sont autres que le résultat de la volonté dominatrice, totalisante et manipulatrice du colon⁶⁵. Face au constat de l'impossibilité de contrôler les femmes Autochtones, les hommes blancs vont finalement vouloir les détruire entièrement, et ce de manière systémique⁶⁶. En outre, alors que les clauses relatives au statut « d'Indien » ont favorisé une logique d'assimilation sexiste, la colonisation a aussi causé un recul concernant le statut des femmes ainsi que leur rôle dans les domaines tant politique, que spirituel, économique et familial : « afin de coloniser un peuple dont l'organisation sociale n'était pas hiérarchique au départ, les colonisateurs ont dû naturaliser la hiérarchie à travers l'institution du patriarcat »⁶⁷. Bien qu'avec la loi C31 de 1985 le statut des femmes Autochtones ait été amendé⁶⁸ en permettant notamment aux femmes Autochtones ayant mariées un « non-Autochtone » de retrouver leur statut d' « Indienne », son caractère discriminant persiste encore aujourd'hui⁶⁹.

⁶⁴ Eberts, Mary. 2014. « Victoria's secret: How to make a population of prey ». Dans Joyce Green, edn., *Indivisible: Indigenous human rights*. Fernwood Books Ltd: 144.

⁶⁵ MacKinnon, Catharine A. 1989. *Towards a Feminist Theory of the State*. Harvard University Press ; Ruscio, Alain. 2002. *Le credo de l'homme blanc : regards coloniaux français XIXe-XXe siècles*. Editions Complexe.

⁶⁶ Luther Standing Bear. 2006. *Land of the Spotted Eagle*. University of Nebraska Press Lincoln and London: 248-250.

⁶⁷ Smith, Andrea. 2005. *Conquest : Sexual Violence and American Indian Genocide*. South End Press Cambridge, MA, Traduction libre: 23.

⁶⁸ Grâce à la nouvelle loi (ici C31) – les femmes Autochtones préservent leur statut « Autochtone » peu importe le fait qu'elles marient une personne Autochtone ou non-Autochtone. Avec la loi sur les « Indiens » tel que mentionné avant, cela était possible de garder un tel statut que lorsque les femmes mariaient un Autochtone.

⁶⁹ Turpel, Mary Ellen. 1993. « Patriarchy and Paternalism: The Legacy of the Canadian State for First Nation Women. Review Essay ». *Canadian Journal of Women and the Law*, 6(1): 174.

3. Le patriarcat, un outil colonial d'invasion et de destruction permanent

a) Violences à l'égard des femmes Autochtones : manifestations contemporaines d'un colonialisme patriarcal insidieux

Nick Printup, réalisateur et producteur du documentaire *Our Sisters in Spirit*, déclarait dans une entrevue de 2016 : « Si l'on veut arriver à appréhender la portée et l'intensité de la tragédie que vivent aujourd'hui les femmes Autochtones, il faut tout d'abord comprendre le contexte historique⁷⁰ ». Au Canada, la violence faite aux femmes Autochtones est un phénomène « endémique, pandémique et horrible⁷¹ », qui s'inscrit en continuité de la logique coloniale-patriarcale qui s'est, nous l'avons vu, historiquement ancrée dans le temps⁷². Or, la forme que prennent les violences à l'égard des femmes Autochtones aujourd'hui sont proches des traitements imposés plus tôt dans l'histoire par la loi sur les « Indiens⁷³ ». Ces violences, bien que plus insidieuses, sont toujours présentes, notamment à travers les institutions que l'État colonial d'établissement alimente.

L'une des dimensions de ces violences se rapporte au caractère sexuel de la violence de genre instaurée par la logique coloniale-patriarcale⁷⁴. Elle serait fondée sur un rapprochement implicite entre « l'immunité » accordée au viol des femmes Autochtones et le pillage de leurs communautés⁷⁵. Ce caractère violent replace les femmes Autochtones au centre des stratégies de déshumanisation continues. Tel que l'explique Andrea Smith, autrice états-unienne

⁷⁰ Brant, Jennifer. 2017. « Femmes et filles autochtones disparues et assassinées au Canada ». L'Encyclopédie Canadienne. En ligne. <<https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/missing-and-murdered-indigenous-women-and-girls-in-canada>>. Consulté le 03/07/2021.

⁷¹ Eberts, Mary. 2014. « Victoria's secret: How to make a population of prey ». Dans Joyce Green, edn., *Indivisible: Indigenous human rights*. Fernwood Books Ltd, Traduction libre: 145.

⁷² Ibid.

⁷³ Ibid.

⁷⁴ Perreault, Julie. 2015. « La violence intersectionnelle dans la pensée féministe autochtone contemporaine » *Recherches féministes*, 28(2) : 46.

⁷⁵ Ibid.

Cherokee, la violence sexiste et sexuelle apparaît dès lors que les frontières de l'intégrité physique et morale sont bafouées : les corps Autochtones sont à la fois perçus et construits comme impurs, au mieux invisibilisés, au pire à éliminer⁷⁶. Le corps Autochtone ne relève alors plus des lois morales et peut ainsi être asservi : « les corps indiens « souillés » sont traités comme étant sexuellement disponibles, car [les] corps salis ou jugés intrinsèquement impurs ne compte tout simplement pas⁷⁷ ». Non seulement les femmes Autochtones elles-mêmes souffrent significativement, mais leur communauté tout entière est souillée⁷⁸.

Le silence qui entoure l'ensemble de ce processus contribue à alimenter le « *jeu de la présence-absence* » du colonisateur, au sein de la communauté Autochtone⁷⁹. Bien que la logique coloniale souhaite aujourd'hui se faire oublier, et que d'ailleurs, certaines écoles de pensées parlent de « postcolonialisme⁸⁰ », les violences coloniales systémiques demeurent présentes. De surcroît, bien qu'elles ne soient plus l'objet des politiques officielles canadiennes, il existe encore aujourd'hui des pratiques de stérilisation forcée (également présentes aux États-Unis) qui alimentent l'idée selon laquelle l'identité Autochtone ne doit pas être transmise⁸¹. En encourageant la reproduction de ce qui est jugé « l'élite » (les colons) par le système dominant, ces campagnes de stérilisation forcée entretiennent l'idée de contrôle et de contrainte des femmes Autochtones ; de leurs corps comme de leurs identités⁸². Ces pratiques de discriminations structurelles et systémiques visant à limiter la capacité de reproduction des femmes Autochtones ont été examinées dans le contexte de la victimisation sexiste, racialisée des femmes, des filles et des personnes 2SLGBTQIA+ Autochtones. Comme l'a souligné

⁷⁶ Smith, Andrea. 2007. « Native American Feminism, Sovereignty and Social Change ». Dans Joyce Green dir., *Making Space for Indigenous Feminism*. Black Point/Winnipeg, Fernwood Pub, Traduction libre: 9.

⁷⁷ Ibid: 10.

⁷⁸ Maracle, Lee. 1996. *I Am Woman. Native Perspective on Sociology and Feminism*. Vancouver : Press Gang Publishers : 17.

⁷⁹ Smith, Andrea. 2005. *Conquest : Sexual Violence and American Indian Genocide*. South End Press Cambridge, MA, Traduction libre: 9.

⁸⁰ Voir et comprendre le positionnement de l'autrice à ce sujet en note de bas de page 15.

⁸¹ Cardinal, Daphné. 2019. « Femmes Comme Premières Sources De Survie Culturelle; Femmes Autochtones Comme Première Victimes De La Colonisation ». [Travail pratique, Université de Montréal] : 1.

⁸² Ibid.

l'Enquête nationale sur les femmes et les filles Autochtones disparues et assassinées⁸³ de 2019, l'objectivation et la déshumanisation sociétales des capacités sexuelles et reproductives des femmes, des filles et des personnes 2SLGBTQIA+ ont contribué à l'émergence d'une culture et d'un système de santé qui permettent et facilitent les mesures de contrôle des naissances des enfants Autochtones⁸⁴. Le rapport de la Commission d'Enquête le rappelle : « la stérilisation forcée des femmes représente une violence d'État dirigée contre les femmes Autochtones et contribue à la déshumanisation et à l'objectivation des femmes, des filles et des personnes 2SLGBTQIA+ Autochtones⁸⁵ ». Par ailleurs, l'actualité de 2019 de la Commission d'Enquête qui s'intéresse à la question de l'extermination et de la disparition d'un nombre alarmant de femmes Autochtones réitère que les femmes et leur corps ne sont qu'objets tantôt invisibilisés, tantôt détruits⁸⁶. À ceci s'ajoute le rôle fondamental du racisme et de la misogynie dans la reproduction des violences dont les femmes Autochtones sont victimes aujourd'hui. Des disparités sont toujours présentes entre les femmes Autochtones et allochtones dans la réalisation de leurs droits économiques et sociaux, par exemple⁸⁷.

b) Violences à l'égard des femmes Autochtones au sein du système judiciaire : source actuelle d'une marginalisation néocoloniale politique, socioéconomique et culturelle

⁸³ Québec. Gouvernement du Québec. Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics : écoute, réconciliation et progrès. Québec : Gouvernement du Québec.

⁸⁴ Ibid.

⁸⁵ Ibid.

⁸⁶ Ibid.

⁸⁷ Brant, Jennifer. 2017. « Femmes et filles autochtones disparues et assassinées au Canada ». L'Encyclopédie Canadienne. En ligne. <<https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/missing-and-murdered-indigenous-women-and-girls-in-canada>>. Consulté le 03/07/2021.

Au-delà de la contrainte légale et/ou physique, la violence coloniale s'illustre également dans une autre violence⁸⁸ faite aux femmes Autochtones aujourd'hui⁸⁹ à travers le système judiciaire : leur criminalisation extensive. Cette violence est un phénomène sociologique enfoui sous les couches de pratiques coloniales initiées par le passé et qui continuent de cibler directement les femmes et les filles Autochtones aujourd'hui, d'où l'utilisation du terme « violence »⁹⁰ dans le présent rapport. Or, depuis longtemps, les communautés Autochtones appellent à agir face au taux de violence élevé et disproportionné que les filles et les femmes Autochtones subissent. Malgré ces appels, un phénomène contraire inquiétant interpelle : le taux de criminalisation extensif des femmes issues des communautés Autochtones⁹¹. La surreprésentation carcérale alerte depuis les années 1990⁹². Aujourd'hui, malgré les efforts de modernisation du système de justice pénale canadien⁹³, Amanda Lepine, Manitobaine métisse engagée, maintient que « le système carcéral est comme un pensionnat. C'est une façon de nous tenir à l'écart du reste du monde et de nous faire taire⁹⁴ ». Déjà en 1999, dans l'arrêt R. c. Gladue la Cour a conclu que la surreprésentation des Autochtones dans les prisons canadiennes représentait une « crise dans le système canadien de justice pénale », et que cette surreprésentation ne montrait que « la pointe de l'iceberg en ce qui concerne la marginalisation

⁸⁸ Le terme violence est ici employé de manière psychique, et non physique. Il est caractérisé selon nous, par l'utilisation de forces et/ou des pouvoirs inspirés du processus coloniales-patriarcales pour contraindre et dominer les femmes et les filles Autochtones aujourd'hui. Il entend donc décrire les relations de dominations coloniales-patriarcales pratiquées actuellement.

⁸⁹ Perreault, Julie. 2015. « La violence intersectionnelle dans la pensée féministe autochtone contemporaine » *Recherches féministes*, 28(2) : 47.

⁹⁰ Lavell-Harvard, D. Memee et Jennifer Brant. 2016. *Forever Loved: Exposing the Hidden Crisis of Missing and Murdered Indigenous Women and Girls in Canada*. Demeter Press: 5.

⁹¹ Jaccoud, Mylène. 2017. « Prison et discrimination : le cas des autochtones ». *Le Devoir*. En ligne : <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/492776/prison-et-discrimination-le-cas-des-autochtones>. Consulté le 22/06/2021.

⁹² Jaccoud, Mylène. 1992. Les femmes autochtones et la justice pénale. *Criminologie*, 25(1), 65–85.

⁹³ Gouvernement du Canada. 2018. « Le Canada dépose un projet de loi pour moderniser le système de justice pénale et pour réduire les délais judiciaires ». Gouvernement du Canada : Ministère de la Justice Canada. En ligne : <<https://www.canada.ca/fr/ministere-justice/nouvelles/2018/03/modernisation-du-sys-teme-de-justice-penale-et-reduire-les-delais-judiciaires.html>>. Consulté le 27/06/2021.

⁹⁴ Radio-Canada. 2021. « Le combat d'une métisse contre la surreprésentation des femmes autochtones dans les prisons ». Radio-Canada. En ligne : <<https://ici.radio-canada.ca/espaces-autochtones/1092014/surrepresentation-femmes-autochtones-prisons-penitenciers>>. Consulté le 28/06/2021.

des Autochtones au sein du système de justice pénale au Canada⁹⁵ ». En 2012, ces conclusions ont été réifiées dans l'arrêt R. c. Ipeelee, où les juges affirment que la surreprésentation des Autochtones dans la population carcérale est un « effet du colonialisme⁹⁶ » - d'établissement. Déplorables constats du profilage racial pour ce qui a récemment été nommé le « système d'injustice pénale⁹⁷ ». Pourtant, la criminalisation extensive des personnes Autochtones n'est autre que le fruit d'une marginalisation politique, socioéconomique et culturelle rendue possible par le processus de colonisation. La colonisation d'établissement instaurée plus tôt par l'État canadien a mené la société canadienne à accepter la violence émise à l'égard des femmes Autochtones comme quelque chose de « normalisé⁹⁸ », et à les identifier non comme victimes, mais comme coupables.

Une cause possible à ces manifestations peut être expliquée par l'ascendant croissant du néolibéralisme. Ce dernier n'a pas eu d'effet positif sur la criminalisation systématique des personnes Autochtones au sein des politiques actuelles, bien au contraire. En contrôlant et en réprimant les contestations sociales des populations les plus marginalisées, et plus spécifiquement des différentes communautés ethniques, les institutions coloniales s'inscrivent dans la structuration sécuritaire du capitalisme néolibéral, ou ce qui a été plus communément appelé par la doctrine, le « néocolonialisme⁹⁹ ». En découle un profilage racial qui se reflète dans la criminalisation systématique des personnes Autochtones, impactant de manière extensive leur marginalisation. Un parallèle à cet égard peut être effectué avec les révoltes liées aux événements politiques récents dans le monde : les soulèvements nord-américains et européens dénonçant les violences policières et le racisme antinoir sont la triste réalité des

⁹⁵ Cour suprême du Canada. 1999. R. c. Gladue. En ligne : <https://scc-csc.lexum.com/scc-csc/scc-csc/fr/item/1695/index.do>. Consulté le 26/06/2021.

⁹⁶ Cour suprême du Canada. 2012. R. c. Ipeelee. En ligne : <https://scc-csc.lexum.com/scc-csc/scc-csc/fr/item/8000/index.do>. Consulté le 26/06/2021.

⁹⁷ Rudin, Jonathan. 2018. « Les Autochtones et le système d'injustice pénale ». Policy Options. En ligne : <https://policyoptions.irpp.org/fr/magazines/april-2018/les-autochtones-et-le-systeme-dinjustice-penale/>. Consulté le 28/06/2021.

⁹⁸ Acoose, Janice. 1995. Iskwewak-Kah'Ki Yaw Ni Wahkomakanak: Neither Indian Princesses nor Easy Squaws. Toronto: Women's Press.

⁹⁹ Jaccoud, Mylène. 2014. Peuples autochtones et pratiques d'accommodements en matière de justice pénale au Canada et au Québec. Archives de politique criminelle, (1), 227-239.

« vocations historiques et nationales originelles¹⁰⁰ » des démocraties européennes et nord-américaines¹⁰¹. Ces dernières s'inscrivent plus largement dans ce que le chercheur et militant Mathieu Rigouste dénomme le « marché global de la violence¹⁰² », qui est le fruit direct de l'héritage colonial.

Alors que les États démocratiques libéraux occidentaux définissent le système de justice pénale comme étant neutre, équitable et universel dans leur application, avec l'égalité de toutes et tous devant la loi comme corolaire principal de l'État de droit – il apparaît clair que les personnes Autochtones ne font pas partie de l'équation de cette justice idéalisée de l'Ouest. Pamela Palmater, professeure de droit, activiste et politicienne Mi'kmaq, déplore un système qui fonctionne fondamentalement « contre les Autochtones¹⁰³ ». Ce système se manifeste en deux temps. D'une part, les processus juridiques se sont construits sur la négation de la légitimité des droits Autochtones. D'autre part, les règles de justice se sont ancrées par et pour la puissance colonisatrice. Les droits des peuples Autochtones sont donc définis et régis par le système juridique colonial, le système juridique de la société dominante. Or, les communautés Autochtones ont leur propre manière de rendre la justice, généralement définie par les règles de chaque communauté et se caractérisant par des rituels traditionnels et/ou des pratiques de guérison spécifiques. Si le système de justice pénale dominant se pense neutre, équitable et universel dans son application, il ne l'est pas dans les faits car il occulte – inter alia - les systèmes alternatifs de résolutions de conflits des communautés Autochtones¹⁰⁴.

¹⁰⁰ Lanctôt, Aurélie. 2020. « Une colère légitime ». Le Devoir. En ligne : <<https://www.ledevoir.com/opinion/chroniques/580240/une-colere-legitime>>. Consulté le 03/07/2021.

¹⁰¹ Pour continuer la réflexion on peut se demander, à la lumière des révoltes actuelles, si l'essence même de la sémantique gardien-es de l'ordre ne serait-il pas davantage gardien-es de la paix ? L'héritage colonial se reflète en effet dans différentes institutions étatiques, ce que Mylène Jaccoud (2020) appelle plus largement le « colonialisme institutionnalisé ». Cité dans : Les autochtones et la justice. [Document inédit]. Présentation de cours à l'école d'été du CÉRIUM. Université de Montréal.

¹⁰² Rigouste, Mathieu. 2012. « La domination policière : une violence industrielle ». France Culture. En ligne : <<https://www.franceculture.fr/oeuvre/la-domination-policiere-une-violence-industrielle>>. Consulté le 07/07/2021.

¹⁰³ Radio-Canada. 2020. « Des chefs autochtones dénoncent la justice canadienne ». Radio-Canada. En ligne : <<https://ici.radio-canada.ca/espaces-autochtones/1710873/racisme-autochtones-inuit-discrimination-femmes-police-politique>>. Consulté le 22/06/2021.

¹⁰⁴ Rousseau, Pierre. 2019. Une justice coloniale. Le système juridique canadien et les Autochtones. Témoignage d'un procureur de la Couronne dans l'Arctique canadien, Pierre Rousseau. PUL, Québec.

Certains aspects du système de justice pénale allochtone sont aux antipodes des principes et valeurs que certaines communautés Autochtones valorisent dans leurs pratiques de résolution des conflits¹⁰⁵. Par exemple, le système d'accusation tel que prévu par le droit pénal est inadapté aux cultures Autochtones qui privilégient davantage le maintien de l'harmonie relationnelle globale au sein du groupe plutôt que la désignation (et la punition) d'un coupable¹⁰⁶. En ce sens, les approches Autochtones recherchent davantage une manière collective de guérison. À l'inverse, les sociétés occidentales dominantes sont plus individualistes dans leurs approches. Les méthodes occidentales de résolution des conflits accordent une priorité à la conclusion d'un accord entre les parties impliquées dans le conflit, et réparent les relations spécifiques endommagées en ce sens¹⁰⁷. En découle inévitablement une conception différente du crime ou de la notion de transgression stricto sensu, des victimes, et donc, des réparations. L'imposition d'un tel système colonial de justice entretient un double effet : « elle affaiblit les capacités régulatrices des communautés Autochtones », et « encourage la dépendance de ces dernières à l'égard du système de justice¹⁰⁸ ». L'héritage politique colonial subsiste toujours.

En somme, l'État colonial d'établissement est une structure d'invasion permanente : elle se perpétue et se reproduit continuellement. Cela s'incarne, nous l'avons vu, dans des structures contraignantes telles que celles imposées par le statut d'« Indien-ne », par les pensionnats (qui ne sont que certaines des manifestations), ou encore par la criminalisation extensive des femmes Autochtones et le taux d'incarcération anormalement élevé en comparaison au reste de la population. Ces pratiques de dominations patriarcales-coloniales nous donnent à penser que ces construits et leurs conséquences sur les femmes Autochtones

¹⁰⁵ Jaccoud, Mylène. 2020. Les autochtones et la justice. [Document inédit]. Présentation de cours à l'école d'été du CÉRIUM. Université de Montréal.

¹⁰⁶ Rousseau, Pierre. 2019. Une justice coloniale. Le système juridique canadien et les Autochtones. Témoignage d'un procureur de la Couronne dans l'Arctique canadien, Pierre Rousseau. PUL, Québec.

¹⁰⁷ Deloria, V. Jr. 1988. Custer Died For Your Sins. An Indian Manifesto. Norman, University of Oklahoma Press.

¹⁰⁸ Cunneen, C. 2014. Colonial processes, indigenous peoples, and criminal justice systems. Dans Bucerius, S. M., & Tonry, M. H. (dir.) The Oxford handbook of ethnicity, crime, and immigration (pp. 386-407). New York: Oxford University Press.

perdurent encore aujourd'hui¹⁰⁹. Pour sortir de cette dynamique néfaste, se pose la question de la décolonisation et la « dépatricarisation ». La réponse à cet égard se basera sur les pensées féministes, tant Autochtones qu'allochtones.

¹⁰⁹ Carter, Sarah. 1993. « Categories and Terrains of Exclusion : Constructing the 'Indian Woman' in the Early Settlement Era in Western Canada ». *Great Plains Quarterly*, 13(3) : 147; Smith, Andrea. 2005. *Conquest : Sexual Violence and American Indian Genocide*. South End Press Cambridge, MA; Caron, Catherine. 2017. « Violences – entendre le cri des femmes ». *Relations*, (789) : 14-16 ; Segato, Rita Laura. 2017. « El patriarcado es un tema central para mantener el edificio de los poderosos ». (En ligne) <<https://www.youtube.com/watch?v=wdc0YCwW3Yk>>. Consulté le 12/06/2021.

II - La décolonisation et la « *dépatriarcalisation* » au travers des prismes

féministes

La seconde partie de cette analyse fait l'objet de divisions au sein de la littérature féministe décoloniale : quel angle d'analyse adopter ? Quelle stratégie de décolonisation envisager ? Les cultures et traditions Autochtones semblent être la clé de la remise en cause des dynamiques de pouvoirs occidentalo-centrées, constituant des leviers phares d'émancipations. Face au paradigme de la reconnaissance, nous tenterons d'envisager la décolonisation par l'autodétermination. La littérature féministe décoloniale nous imposera toutefois la prudence : en réaction aux appropriations féministes coloniales dominantes du postulat de la « fausse unité » au sein de ce qui est nommé la « catégorie Femmes », nous envisagerons des solutions alternatives à la question féministe décoloniale et inclusive.

1. Les cultures et traditions Autochtones : outils d'émancipations à l'occidentalocentrisme

Alors que l'histoire a imposé une place centrale aux femmes Autochtones, leurs cultures et leurs traditions pourraient pourtant être la clé de la remise en question des structures de pouvoirs dominantes actuelles¹¹⁰.

a) Les cultures et traditions Autochtones : outils de remise en cause des structures de pouvoirs dominantes

¹¹⁰ Cumes, Aura. 2017. « La cosmovision maya et le patriarcat : une interprétation critique ». Femmes autochtones en mouvement : fragment de décolonisation, 30(1); Maracle, Lee. 1996. I Am Woman. Native Perspective on Sociology and Feminism. Vancouver : Press Gang Publishers; Goeman R., Mishuana. 2017. « Ongoing Storms and Struggles ». Dans Barker, Joanne, dir., Critically Sovereign: Indigenous Gender, Sexuality, and Feminist Studies. Durham: Duke University Press. 99-126; Coulthard, Glen Sean. 2014. Red Skin White Masks. Reflecting the Colonial Politics of Recognition. Minneapolis, University of Minnesota Press; Simpson, Audra. 2014. Mohawk Interruptus. Durham, Duke University Press.

Il est impossible de penser la décolonisation sans penser la question de la violence genrée instaurée par la colonisation, qui a placé les femmes Autochtones en son cœur¹¹¹. Si nous n'adressons pas cette question, « les femmes autochtones ne pourront survivre¹¹² ». C'est à travers les violences coloniales de genres à l'égard des femmes et les filles Autochtones que les colons sont parvenus à coloniser le Canada¹¹³. Or, en soulignant la présence de sociétés matriarcales avant l'arrivée des colons, l'analyse historique dans la première partie de notre étude permet d'agir en contrepoids aux interprétations coloniales habituelles qui considèrent les peuples Autochtones comme des communautés sans passé ni histoire « digne ». Ce postulat est d'autant plus important qu'il permet de remettre en cause le pouvoir tel que nous le concevons aujourd'hui, qui caractérise notre société à dominante allochtone. En effet, les femmes Autochtones, leurs cultures et leurs traditions peuvent nous indiquer la direction à suivre pour sortir des rapports d'exploitations multiples¹¹⁴.

Lorsque les voix Autochtones sont prises en compte dans la sphère publique, au sujet du multiculturalisme, de l'interculturalisme ou du transculturalisme, de fructueux débats conduisent à l'élaboration de solutions originales susceptibles de répondre à des besoins du « vivre ensemble¹¹⁵ ». À cet égard, pour Georges Sioui¹¹⁶, historien et philosophe Autochtone, les idées et les systèmes de valeurs des communautés Autochtones gagnent à être connus, notamment parce qu'ils permettent de voir la société contemporaine sous un autre angle. Dans ses écrits, il explique que le manque de respect dont les hommes font preuve envers les femmes dans les sociétés dominantes, s'exprime par la « négation par l'homme de l'essence

¹¹¹ Smith, Linda Tuhiwai. 2012. *Decolonizing Methodologies : Research and Indigenous Peoples*. Londres, Zed Books: 137; Nelson, Melissa K, dir. 2008. *Original Instructions: Indigenous Teachings for a Sustainable Future*. Simon and Schuster : 14.

¹¹² Smith, Linda Tuhiwai. 2012. *Decolonizing Methodologies : Research and Indigenous Peoples*. Londres, Zed Books, Traduction libre: 138; Smith, Andrea. 2005. *Conquest : Sexual Violence and American Indian Genocide*. South End Press Cambridge, MA;

¹¹³ Simpson, Audra et Smith, Andrea. 2014. *Theorizing Native Studies*. Durham, Duke University Press; Lawrence, Bonita et Kim Anderson, dir. 2005. « Introduction to "Indigenous Women: The State of Our Nations" ». *Atlantis* 29(2): 1-8.

¹¹⁴ Conradi, Alexa. 2019. « Oser un féminisme décolonial ». *Le Devoir*. En ligne. <<https://www.ledevoir.com/opinion/idees/555394/osser-un-feminisme-decolonial>>. Consulté le 01/07/2021.

¹¹⁵ Wrege Rassier, Luciana et Jean-François Brunelière. 2017. « Dialogues transculturels entre Autochtones et Allochtones au Canada : vers de nouveaux paradigmes ». *Interfaces Brasil/Canada*, 17(2) : 98.

¹¹⁶ Sioui, Georges. 1989. *Pour une autohistoire amérindienne*. Québec: les Presses de l'Université Laval.

féminine de la société¹¹⁷ », et donc par le rejet des formes de féminités que les hommes (dans la définition binaire et hétéronormée du terme) peuvent également incarner. En réaction à ce postulat, Georges Sioui propose de s'inspirer des traditions de certains peuples Autochtones consistant à respecter la relation femmes-hommes - et/ou parfois appelé « énergie féminine et masculine », qui ne sont en réalité « que les deux moitiés d'un même être humain¹¹⁸ », et non une division purement binaire¹¹⁹. Dès lors, l'objectif de l'auteur consiste à offrir les valeurs Autochtones traditionnelles comme possibles alternatives aux relations de pouvoirs occidentales qui existent aujourd'hui¹²⁰. Par exemple, avant le génocide perpétré par les colons, la société matrilineaire Innue plaçait les femmes sous l'égide de la divinité féminine¹²¹. Les femmes entretenant une position primordiale et déterminante au sein de la communauté, leur présence était indispensable pour la survie du groupe ainsi que pour la prise des décisions. L'énergie féminine était notamment mise en parallèle avec la notion de sagesse dans la prise de décisions au sein d'une société donnée : les positions de leadership détenue par les femmes étaient dès lors hautement respectées, valorisées et même nécessaires pour la survie du groupe. Ce récit offre des voies d'avenir, de réflexion et de remise en question, lorsque l'on veut penser un monde qui vise l'émancipation face aux rapports de domination. Cette logique pourrait impulser le changement social, ainsi qu'un renouvellement de la notion de leadership tel que nous le concevons de nos jours.

b) Les cultures et traditions Autochtones : levier d'émancipations à l'occidentalo-centrisme juridique

John Borrows, l'un des premiers éminents chercheurs s'intéressant aux droits Autochtones, démontre que les traditions Autochtones et les systèmes de pensées issus de

¹¹⁷ Sioui, Georges. 2002. Le racisme est nouveau en Amérique. Dans, Collectif, dir., Écrire contre le racisme: le pouvoir de l'art. Montréal: Les 400 coups : 22.

¹¹⁸ Ibid.

¹¹⁹ Ibid : 24.

¹²⁰ Wrege Rassier, Luciana et Jean-François Brunelière. 2017. « Dialogues transculturels entre Autochtones et Allochtones au Canada : vers de nouveaux paradigmes ». Interfaces Brasil/Canada, 17(2) : 106.

¹²¹ Béchard, Deni Ellis et Natasha Kanapé Fontaine. 2016. Kuei, je te salue. Conversation sur le racisme. Montréal : Ecosociété : 40.

différentes communautés pourraient constituer un levier émancipateur à l'occidentalo-centrisme juridique. Ces dernières pourraient contribuer à bousculer l'occidentalo-centrisme juridique, en portant un regard critique sur le néocolonialisme persistant¹²². Les voies de régulation judiciaire des relations humaines doivent faire sens pour l'ensemble de la société. Or, « l'approche punitive de la justice finit souvent par cacher l'essentiel : la prison ne résout pas les problèmes politiques, économiques et sociaux à l'origine des crimes, pas plus que la répression ne diminue la criminalité dans nos sociétés¹²³ ». Les traditions juridiques Autochtones, telles que celles promouvant une justice réparatrice alternative, pourtant réprimées et marginalisées, pourraient présenter une source de droit des plus inspirantes. En somme, la justice pénale punitive n'est pas l'outil unique sur lequel devraient reposer les espoirs de Justice largo sensu. Elle doit se penser en réponse aux besoins des plus lésé-e-s, des plus marginalisé-e-s ; dans un monde où l'égocentrisme occidental rime avec hypocrisie coloniale. Par exemple, décoloniser la discipline juridique impliquerait de développer une compréhension, un respect et une reconnaissance plus profonde des visions Autochtones et d'une vision alternative de la Justice.

Décoloniser la pensée et décoloniser le droit implique alors d'accorder aux Autochtones une place au sein de la structure dominante. À cet effet, Mylène Jaccoud, professeure en criminologie et responsable de l'unité de recherche de « Résolution des conflits, justice réparatrice et Autochtones » de l'Université de Montréal, promeut une « judiciarisation qui accompagne et soutient, plutôt qu'une judiciarisation qui sanctionne¹²⁴ ». De ce point de vue, la guérison décoloniale ne pourra s'articuler qu'autour d'une transformation du système de justice coloniale.

2. Oser un féminisme décolonial par l'autodétermination

La littérature décoloniale offre deux visions, quasiment antagonistes, d'un Canada décolonisé : la décolonisation avec l'autodétermination par résurgence ou l'autodétermination

¹²² Radio-Canada. 2018. « L'implantation du concept de justice réparatrice menacée par les perceptions des Canadiens ». Radio-Canada. En ligne : <<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1091570/lmentalites-population-empeche-implentation-concept-justice-reparatrice>>. Consulté le 22/06/2021.

¹²³ Caron, C. 2019. Justice alternative: quand punir ne suffit pas. Relations, (801), 14-16.

¹²⁴ Jaccoud, Mylène. 2020. Les autochtones et la justice. [Document inédit]. Présentation de cours à l'école d'été du CÉRIUM. Université de Montréal.

par étapes¹²⁵. Ces deux visions offrent des pistes de réflexion envisagées par les communautés Autochtones, pensées comme des leviers d'émancipation. Quoi qu'il en soit, il revient, dans la pratique, à ces communautés de choisir la voie décoloniale qu'elles souhaitent adopter.

a) L'autodétermination par résurgence : redéfinir l'identité Autochtone selon les principes traditionnels

Pour l'intellectuel Mohawk et professeur à l'Université de Victoria, Gerald Taiaike Alfred, la solution pour la question décoloniale est la résurgence¹²⁶. Cette dernière renvoyant aux termes de « resurgir », ou « ressusciter », Gerald Taiaike Alfred entend revenir à l'essentiel des traditions ancestrales des communautés, en restaurant la force et les libertés Autochtones telles que conçues avant l'arrivée des colons¹²⁷. Pour lui, revenir à ce lien primaire spirituel essentiel avec leur terre permet de confronter le colonisateur sur sa logique de possessions et de dominations (des terres, mais également des corps), tout en dépassant le colonialisme. Cette vision dite radicale ou pessimiste selon certain-e-s auteur-ice-s critiques, repose sur l'idée selon laquelle les violences coloniales sont impardonnables et irréparables, si bien que les structures politiques, juridiques et matérielles coloniales dans leurs relations avec les peuples Autochtones ne pourront jamais faire l'objet d'un dialogue réparateur ou réconciliateur entre

¹²⁵ Deloria, JR Vine.1977. « A Native American Perspective on Liberation ». Occasional Bulletin of Missionary Research, 1(3): 15-17; Coulthard, Glen Sean. 2014. Red Skin White Masks. Reflecting the Colonial Politics of Recognition. Minneapolis, University of Minnesota Press ; Simpson, Audra. 2014. Mohawk Interruptus. Durham, Duke University Press; Taiaike Alfred. 2018. « Les perspectives des Premières Nations sur l'identité politique ». Dans Saaz Taher et Daniel Heimpel, dir., Les défis du pluralisme: Au-delà des frontières de l'altérité. Les Presses de l'Université de Montréal.

¹²⁶ Taiaike, Alfred. 2017. « En finir avec le bon sauvage ». Autochtones et société québécoise. Combattre ensemble, automne(18) : 65-70.

¹²⁷ Ibid : 68.

les deux peuples¹²⁸. Selon ceux que Simon Dabin¹²⁹ appelle les « Alfrédistes », ces structures créent un système permanent de dominations et de subordinations structurelles¹³⁰. En outre, pour les tenant-e-s de ce type d'autodétermination, les visions du monde des Autochtones et des allochtones sont tellement incommensurables¹³¹ qu'ils ne parviendront jamais à s'entendre. La solution est donc de redéfinir l'identité Autochtone selon les principes traditionnels, qui ne soit pas conditionnée aux rapports coloniaux¹³².

b) L'autodétermination par étapes : modifier les structures de pouvoirs colons-colonisé-e-s

A contrario, les tenants de l'autodétermination par étapes prônent l'idée selon laquelle les visions du monde des Autochtones et allochtones ne sont pas incommensurables¹³³, la dialectique avec l'État colonial d'établissement est possible. L'objectif de l'autodétermination par étape est finalement « d'autochtoniser » l'État colonial d'établissement de l'intérieur, en modifiant les structures de pouvoirs colons-colonisé-e-s, tout en promouvant le dialogue¹³⁴. La commissaire Qajaq Robinson, a souligné à cet égard : « pour mettre fin au génocide et reconstruire le Canada en tant que nation libérée du joug colonial, il faudra établir une nouvelle

¹²⁸ Lightfoot, Sheryl R. 2019. « The Pessimism Traps of Indigenous Resurgence ». Dans Tim Stevens et Nicholas Michelsen, dir., *Pessimism in International Relations. Provocations, Possibilities, Politics*. Palgrave Macmillan: 156.

¹²⁹ Simon Dabin est chercheur en études Autochtones et professeur à l'Université de Montréal. L'autrice a suivi son cours et ce rapport s'inspire très largement de son cours (suivi en 2019 – « POL3159 Politique et gouverne des peuples autochtones »).

¹³⁰ Ibid : 157.

¹³¹ Simpson, Audra. 2014. *Mohawk Interruptus*. Durham, Duke University Press; Deloria, JR Vine.1977. « A Native American Perspective on Liberation ». *Occasional Bulletin of Missionary Research*, 1(3): 15-17; Peelman, Achiel. 1992. « Les Droits Autochtones et la Theologie de la Liberation au Canada ». *Toronto Journal of Theology*, 8(2) : 275.

¹³² Simpson, Audra. 2014. *Mohawk Interruptus*. Durham, Duke University Press.

¹³³ Se référer à la définition de l'autrice expliquée en note de bas de page n°25.

¹³⁴ Jorgensen, Miriam. 2007. *Rebuilding native nations: Strategies for governance and development*. University of Arizona Press: 57.

relation et un partenariat égalitaire entre tou[te]s les Canadien[ne]s et les peuples autochtones¹³⁵».

D'un point de vue juridique, pour beaucoup d'auteur-ice-s Autochtones, telle que la professeure d'enseignements Autochtones à l'Université de Waikato (Hamilton, Nouvelle-Zélande), Linda Tuhiwai Smith, il apparaît néanmoins vain d'essayer de compter sur la justice pour impulser un réel changement. Il y a là une apparente contradiction à vouloir compter sur l'État colonial pour réparer ce dont il est responsable¹³⁶. Face à ces constats, il est difficile d'imaginer un outil d'oppression devenir un outil de libération¹³⁷. Il serait alors question de prôner les idées de « justice réparatrice¹³⁸ » en les incorporant dans la logique juridique dominante, pratiquée par certaines communautés dans l'objectif d'adresser le crime d'un point de vue réparateur et réconciliateur, plutôt que punitif (comme le sont les systèmes de droit occidentaux)¹³⁹.

D'un point de vue plus politique, dépasser les blessures coloniales pour établir un dialogue entre Autochtones et allochtones basé sur « l'empathie et les retrouvailles de soi avec soi, de soi avec l'autre » est notamment le pari que se lancent l'Innue Natasha Kanapé Fontaine et le Québéco-Américain Deni Ellis Béchard¹⁴⁰. À cet égard, Linda Tuhiwai Smith nous avertit : « si nous maintenons ce système patriarcal, nous ne serons pas en mesure de décoloniser, et d'imposer pleinement notre souveraineté¹⁴¹ ». Dès lors, pour Linda Tuhiwai Smith, il convient

¹³⁵ Brant, Jennifer. 2017. « Femmes et filles autochtones disparues et assassinées au Canada ». L'Encyclopédie Canadienne. En ligne. <<https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/missing-and-murdered-indigenous-women-and-girls-in-canada>>. Consulté le 03/07/2021.

¹³⁶ Smith, Linda Tuhiwai. 2012. *Decolonizing Methodologies : Research and Indigenous Peoples*. Londres, Zed Books: 139.

¹³⁷ Notons à nouveau que le choix d'envisager la possibilité d'un dialogue ou non demeure aux mains des communautés Autochtones.

¹³⁸ Smith, Linda Tuhiwai. 2012. *Decolonizing Methodologies : Research and Indigenous Peoples*. Londres, Zed Books: 139.

¹³⁹ Ibid: 139-143.

¹⁴⁰ Béchard, Deni Ellis et Natasha Kanapé Fontaine. 2016. *Kuei, je te salue. Conversation sur le racisme*. Montréal : Ecosociété : 104.

¹⁴¹ Smith, Linda Tuhiwai. 2012. *Decolonizing Methodologies : Research and Indigenous Peoples*. Londres, Zed Books, Traduction libre: 139.

de développer des stratégies décoloniales au sein des politiques publiques pour adresser la violence interpersonnelle et la violence étatique¹⁴².

Par ailleurs, dans la quête d'un renouvellement des paradigmes, il convient de ne pas se concentrer uniquement sur des sociétés favorisant une pensée patriarcale hégémonique et exclusive¹⁴³. Face à ce constat, les féministes Autochtones et allochtones pointent les limites de l'autodétermination par résurgence : si la décolonisation signifie revenir à des traditions ancestrales archaïques dans le passé de certains peuples, cela signifie nier les revendications identitaires des communautés 2SLGBTQIA+ et la place parfois effacée des femmes¹⁴⁴. Finalement, peu importe que la décolonisation soit réalisée avec l'autodétermination par résurgence ou par étapes, il est important selon nous de promouvoir un discours inclusif et intersectionnel.

3. Vers une stratégie décoloniale et dépatriarcale inclusive : la fausse unité au sein de la « catégorie Femmes »

Les critiques formulées par les féministes Autochtones et allochtones permettent de comprendre la pertinence des analyses intersectionnelles dans le processus de décolonisation de la pensée. En outre, iels indiquent qu'il n'existe pas une manière d'être femme, ce qui essentialise les expériences d'être femme, mais bien des manières d'être femmes. Face à ce constat, il apparaît urgent non seulement de prendre en considération la multitude d'expériences d'être femmes, mais aussi d'inclure, dans le processus de dépatriarcalisation et de décolonisation l'ensemble des personnes souffrant du système colonial-patriarcal, soit également la communauté 2SLGBTQIA+.

¹⁴² Ibid.

¹⁴³ Wrege Rassier, Luciana et Jean-François Brunelière. 2017. « Dialogues transculturels entre Autochtones et Allochtones au Canada : vers de nouveaux paradigmes ». Interfaces Brasil/Canada, 17(2) : 112.

¹⁴⁴ Coulthard, Glen Sean. 2014. Red Skin White Masks. Reflecting the Colonial Politics of Recognition. Minneapolis, University of Minnesota Press ; Walia, Harsha. 2013. Undoing Border Imperialism. Oakland (CA), AK Press.

a) La « catégorie Femmes » : une fausse unité

Aujourd'hui, il existe des débats au sein du militantisme féministe. Un débat important – et il n'est pas nouveau – oppose les tenant-e-s d'une « catégorie Femme » unique qui harmoniserait la lutte féministe au nom de la femme et du système de dominations patriarcales uniquement ; et les tenant-e-s d'une non-catégorisation « femme » pour la compréhension de la lutte féministe englobant également l'ensemble des communautés 2SLGBTQIA+, les personnes s'identifiant en tant que femmes et toutes autres personnes incarnant la lutte féministe, ses objectifs ainsi que l'intersection des systèmes de dominations et d'oppressions.

À cet égard, Stéphanie Mayer, chercheuse et doctorante en Science Politique et études féministes, critique la tendance au ralliement à ce « Nous Femmes » qui dans sa compréhension, politise de manière prioritaire l'axe de dominations patriarcales, et secondarise l'imbrication avec les autres systèmes d'oppressions, tel que le système racial par exemple¹⁴⁵. L'argument de l'autrice est d'enclencher le passage du « Nous Femmes » vers le « Nous féministes ». Cela intégrerait la perspective féministe dans l'ensemble des enjeux sociaux, sociétaux et identitaire, et donc, en y incluant également les formes de violences intersectionnelles. D'ailleurs, Aura Cumes, intellectuelle et autrice féministe Maya Kaqchikel, reprend cet argument pour le mettre en perspective au sein même des communautés Autochtones : « les peuples autochtones ont un passé, une histoire et une mémoire avec laquelle il est nécessaire d'établir un dialogue¹⁴⁶ ». En outre, elle rappelle la nécessité d'adresser les pratiques effectuées dans le passé, ainsi que des croyances au sein des communautés, non seulement pour s'en inspirer, mais également pour les questionner dans une perspective inclusive aujourd'hui.

La pensée féministe Autochtone reconstruit les ponts entre les pratiques politiques qui touchent les femmes et les sociétés Autochtones dans leur ensemble¹⁴⁷. Dans cette

¹⁴⁵ Mayer, Stéphanie. 2011. « Du Nous femmes ou Nous féministes : l'apport des critiques anti-essentialistes à la non-mixité organisationnelle ». [Prix de publication du meilleur mémoire de maîtrise - concentration études féministes : Cahiers de l'IREF, collection Tremplin, no 3, 2012].

¹⁴⁶ Cumes, Aura. 2017. « La cosmovision maya et le patriarcat : une interprétation critique ». Femmes autochtones en mouvement : fragment de décolonisation, 30(1) :57.

¹⁴⁷ Perreault, Julie. 2015. « La violence intersectionnelle dans la pensée féministe autochtone contemporaine » Recherches féministes, 28(2) : 48.

perspective, il est impossible de se limiter au seul point de vue théorique des dominations patriarcales pour penser la décolonisation et la dépatriarcalisation¹⁴⁸. Il faut aussi intégrer la praticité des savoirs, des expériences et les vécus de toutes les femmes Autochtones, y compris les personnes s'identifiant en tant que tel-le-s. Ce processus implique de rendre visible et de déconstruire des pratiques coloniales-patriarcales normalisées et internalisées y compris au sein des communautés elles-mêmes. À ce sujet, dans son discours d'ouverture lors d'une conférence internationale sur les femmes et les filles Autochtones disparues et assassinées, l'écrivaine Maria Campbell déclare : « Le patriarcat et la misogynie sont tellement profondément enracinés dans notre société qu'ils sont devenus des attitudes normales ; c'est notre silence qui les a rendues telles¹⁴⁹ ».

Alors que le mouvement féministe décolonial tente de devenir de plus en plus visible dans ses revendications, il essaye également d'être de plus en plus inclusif. Les féministes Autochtones proposent un projet politique qui rappelle la diversité des discours féministes tant allochtones qu'Autochtones et explique l'importance de comprendre que ces mouvements ne peuvent être regroupés sous un seul et unique discours hégémonique qui oublie les revendications identitaires d'autres communautés, d'autres personnes, d'autres identités, et d'autres modes de pensées en leur sein¹⁵⁰.

b) Vers une dépatriarcalisation et une décolonisation inclusive

Il convient d'envisager une lecture dépatriarcale et décoloniale qui se veut inclusive, réfléchie et critique, en incluant également l'intersection des systèmes d'oppressions et de dominations qui rendent possible leur maintien, aux conséquences multidimensionnelles.

Pour bon nombre d'auteur-ice-s Autochtones, la volonté décoloniale n'est non pas de faire renaître les cendres un système de pouvoirs dit « archaïque », mais, a contrario, de profiter

¹⁴⁸ Smith, Andrea. 2007. « Native American Feminism, Sovereignty and Social Change ». Dans Joyce Green dir., *Making Space for Indigenous Feminism*. Black Point/Winnipeg, Fernwood Pub: 33.

¹⁴⁹ Picard, Isabelle. 2019. « Les yeux des femmes ». La Presse. En ligne : <<https://www.lapresse.ca/debats/opinions/2019-06-03/les-yeux-des-femmes>>. Consulté le 22/07/2021.

¹⁵⁰ Butler, Judith. 1993. *Bodies That Matter: On the Discursive Limits of Sex*. New York: Routledge ; Maillé, Chantal. 1999. « Matériaux pour penser un Québec féministe postmoderne ». Dans Lamoureux, Diane, Chantal Maillé et Micheline De Sève, dirs., *Malaises identitaires. Échanges féministes autour d'un Québec incertain*. Les éditions du Remue-ménage, Montréal : 145-7.

de cette opportunité pour repenser sa propre gouvernance, en incluant par exemple des minorités auparavant en marge des communautés et en reconstruisant la mémoire collective¹⁵¹. Comme le démontre Martha Sánchez Néstor, leadeuse Autochtone mexicaine et activiste féministe, « la conception de ce qu'est être une femme est profondément imprégnée du souvenir de nos ancêtres, des femmes qui nous ont précédées¹⁵² ». Cependant, le processus de reproduction et d'inspiration de ces femmes n'est pas entièrement « *admirable* », dans le sens où beaucoup de femmes furent mariées de force et confinées au silence¹⁵³. Dès lors, la volonté majoritaire parmi les féministes Autochtones serait d'envisager une décolonisation dite inclusive, en ce qu'elle serait placée non sur le signe d'un « *retour en arrière* » ou aux « *traditions ancestrales* » d'un système qui est aujourd'hui dépassé, mais davantage, d'allier modernité et traditions¹⁵⁴.

Par ailleurs, avant l'imposition du colonialisme, les populations Autochtones connaissaient une pluralité de genres qui ne répondaient pas aux catégorisations occidentalo-centrée actuelles¹⁵⁵. Les registres linguistiques au sein des études Autochtones démontrent que ces dernier-e-s abordaient les genres de manière fluide¹⁵⁶. L'index linguistique de Will Roscoe, écrivain, intellectuel américain et activiste ayant fondé la première organisation LGBT à l'Université de Montana, documente à cet égard un langage pour les genres alternatifs dans 150 tribus du Nord de l'Amérique¹⁵⁷. Par exemple, des genres dits alternatifs ou un troisième genre, existaient au sein des communautés Creek, Chickasaw et Cherokee¹⁵⁸. En ce sens, Will

¹⁵¹ LaRocque, Emma. 2011. *When the other is me: Native resistance discourse, 1850-1990*. University of Manitoba Press; Taylor, Drew Hayden. 2011. *Dead white writer on the floor*. Talonbook.

¹⁵² Sánchez Néstor, Martha. 2005. « Construire notre autonomie. Le mouvement des femmes indiennes au Mexique ». *Nouvelles Questions féministes*, 24(2) : 50.

¹⁵³ Ibid : 54.

¹⁵⁴ Léger, Marie et Anahi Morales Hudon. 2017. « Femmes autochtones en mouvement : fragments de décolonisation ». *Recherches féministes* 30(1) : 7-9.

¹⁵⁵ Picq, M. L., & Tikuna, J. O. S. I. 2019. *Indigenous sexualities: Resisting conquest and translation*. *Sexuality and Translation in World Politics*, 57 ; Roscoe, Will. 1998. *Changing Ones: Third and Fourth Genders in Native North America*. Basingstoke, UK: Palgrave.

¹⁵⁶ Roscoe, Will. 1998. *Changing Ones: Third and Fourth Genders in Native North America*. Basingstoke, UK: Palgrave.

¹⁵⁷ Ibid.

¹⁵⁸ Ibid : 13.

Roscoe interprète cette fluidité dans la compréhension des genres comme une distinction entre le sexe reproductif et non reproductif¹⁵⁹ – les interprétations varient toutefois.

En outre, certaines cultures Autochtones reconnaissent depuis longtemps les non-hétérosexuel-le-s, les manières de manifester sa/ses sexualités ainsi que les genres alternatifs comme étant socialement respectés, intégrés telles que dans les communautés Creek, Chickasaw, et Cherokee¹⁶⁰. Certain-e-s membres assumaient parfois des rôles sociaux, spirituels et culturels intrinsèquement liés à des expressions de genres et/ou à des comportements sexuels divers¹⁶¹. En outre, les individu-e-s qui incarnent des rôles culturels qui varient selon les genres et les identités sexuelles sont intégrés dans leurs communautés et occupent des rôles sociaux et cérémoniels respectés. C'est le cas par exemple des personnes bispirituelles en Amérique du Nord, des personnes mures au Mexique, des hijras en Inde et en Asie du Sud, et des sœurs des cultures des Premières Nations en Australie¹⁶².

Les chercheur-se-s universitaires ont tenté de catégoriser les peuples Autochtones qui vivent avec des expressions sexuelles et de genres plus fluides en créant des concepts tels que le « troisième genre » ou les « femmes-hommes » et les « hommes-femmes »¹⁶³. Cependant, ces tentatives n'ont pas réussi à dépeindre la diversité large et complexe des identités au sein de ces communautés, et tendent par là même à les enfermer dans une perspective occidentale binaire, où les constructions du genre restent encore, dans la majorité des sociétés, liées aux caractéristiques biologiques. À cet égard, il est essentiel de reconnaître l'identité que chacun de ces groupes a adopté par lui-même pour éviter la vision occidentale limitée et essentialiste, en leur offrant un espace d'autodétermination. Ainsi, une « dépatiarcalisation » ne peut être pensée sans tenir en considération l'ensemble des communautés 2SLGBTQIA+.

En réaction au « *féminisme des femmes blanches* » ne privilégiant pas l'intersectionnalité et définissant leur mouvement en fonction de leur propre perspective

¹⁵⁹ Ibid : 10.

¹⁶⁰ Picq, M. L., & Tikuna, J. O. S. I. 2019. Indigenous sexualities: Resisting conquest and translation. *Sexuality and Translation in World Politics*: 64.

¹⁶¹ Chitando, E., & Mateveke, P. 2017. "Africanizing the discourse on homosexuality: challenges and prospects". *Critical African Studies*, 9(1), 124-140.

¹⁶² Ristock, J., Zoccole, A., Passante, L., & Potskin, J. 2019. Impacts of colonization on Indigenous Two-Spirit/LGBTQ Canadians' experiences of migration, mobility and relationship violence. *Sexualities*, 22(5-6), 767-784.

¹⁶³ Mirandé, A., 2016, *Hombre Mujeres: an Indigenous Third Gender, Men and Masculinities*, Vol. 19(4) 384-409.

occidentale¹⁶⁴ la volonté décoloniale est de rompre avec ces idées hégémoniques et exclusives, pour créer une troisième voie, faisant place aux revendications alternatives de toutes-s-x. Pour se faire, la collaboration et la co-construction doivent être effectives et réelles. De nombreux-ses universitaires Autochtones le rappellent : une méthodologie décoloniale implique – entre autres – le respect des connaissances et des épistémologies Autochtones, la participation active de ces dernier-e-s pour l'expression de leurs propres perspectives, ainsi que la mise en place d'une recherche collaborative avec les communautés.

¹⁶⁴ Davis, Angela Y. 1983. *Women, Race & Class*. Vintage Books; Crenshaw, Kimberlee. 1989. « Demarginalizing the intersection of race and sex: A black feminist critique of antidiscrimination doctrine, feminist theory and antiracist politics ». *University of Chicago Legal Forum*, 1(139): 139.

Conclusion

En définitive, l'instauration du patriarcat au Canada a eu et continue à avoir des répercussions importantes sur les femmes Autochtones. Ce système patriarcal, dans lequel la figure masculine hégémonique de l'homme blanc incarne à la fois le supérieur et l'universel, n'a cessé d'opprimer les femmes Autochtones. En plus d'avoir été physiquement éliminées, les femmes Autochtones ont été et sont encore psychologiquement détruites.

Si au cours de l'Histoire ces dominations multiples ont pris différentes formes, elles s'incarnent aujourd'hui à travers des pratiques et des politiques plus insidieuses. Cette création coloniale dominatrice et sexiste est violente ne laisse pas aux femmes Autochtones le libre choix de leur autodétermination – par étapes, ou par résurgence. Il convient de noter par ailleurs, que le choix de la méthode de dépatriarcalisation et de décolonisation demeure aux mains des peuples Autochtones : s'il y a un élément dont la colonisation et l'instauration du patriarcat a privé les femmes Autochtones, c'est bien de la possibilité d'être des sujets délibérants, et de tisser les fils de leur propre histoire¹⁶⁵. De ce point de vue, la guérison décoloniale ne pourra s'articuler qu'autour d'une transformation de l'ordre social patriarcal et de la structure de pouvoirs tels qu'ils sont conçus aujourd'hui. En ce sens, certaines traditions Autochtones matriarcales pourraient nous indiquer la voie à suivre.

Cependant, à ce retour aux traditions devrait s'ajouter les revendications de plus en plus pressantes des communautés 2SLGBTQIA+. La volonté n'est non pas de réifier l'« Indien-ne mort-e » de Thomas King ou des traditions violentes, mais de prendre en compte l'internalisation de la violence patriarcale : l'autodétermination se fera en intégrant la lutte des femmes et des féminismes. Toutefois, cette dernière lutte ne devra pas uniquement se limiter à la lutte contre le colonialisme, mais inclure toutes les formes d'oppressions et de dominations.

Finalement, la décolonisation et la dépatriarcalisation ne pourra se faire qu'en laissant l'espace nécessaire aux voix, idées, méthodes et pratiques alternatives qui ont été et qui continuent d'être occultées, car maîtrisées par le discours des personnes privilégié-e-s. En tant que femme blanche privilégiée derrière ces mots, le présent rapport n'échappe pas à ce constat. Nous laissons la plume de Rauna Kuokkanen, professeure Sami en Science Politique et d'études Autochtones à l'Université de Toronto conclure : « Je crois fermement que notre survie en tant que peuple dépend de la manière dont nous transformerons et décoloniserons le discours colonial et patriarcal qui se réverbère dans tous les aspects de nos sociétés. Celui-ci

¹⁶⁵ Segato, Rita Laura. 2017. « El patriarcado es un tema central para mantener el edificio de los poderosos ». (En ligne) < <https://www.youtube.com/watch?v=wdc0YCwW3Yk>>. Consulté le 12/06/2021.

nous distraient et nous empêchent de restaurer et d'imaginer à nouveau nos communautés et l'avenir de nos peuples. Le processus de décolonisation doit contester la fondation de l'ordre social et culturel prescrit par les systèmes coloniaux et patriarcaux, c'est-à-dire s'attaquer à l'intersection des oppressions et des mécanismes de pouvoir à des niveaux institutionnels et structurels¹⁶⁶ ».

¹⁶⁶ Kuokkanen, Rauna. 2007. « Myths and Realities of Sami Women. A Post-Colonial Feminist Analysis for the Decolonization and Transformation of Sami Society ». Dans Joyce Green, dir., *Making Space for Indigenous Feminism*. Black Point/Winnipeg, Fernwood Publishing: 85.

Bibliographie

- Acoose, Janice. 1995. *Iskwewak-Kah'Ki Yaw Ni Wahkomakanak: Neither Indian Princesses nor Easy Squaws*. Toronto: Women's Press.
- AJI (Aboriginal Justice Inquiry of Manitoba). 1991. Report: Vol.1: The Justice System and Aboriginal People. Province of Manitoba.
- Barker, Joanne. 2017. *Critically Sovereign: Indigenous Gender, Sexuality, and Feminist Studies*. Durham: Duke University Press.
- Barman, Jean. 2005. « Aboriginal Women on the Streets of Victoria: Rethinking Transgressive Sexuality during the Colonial Encounter ». Dans Katie Pickles and Marya Rutherford, dir., *Contact Zones: Aboriginal and Settler Women in Canada's Colonial Past*. Vancouver: UBC Press.
- Battell Lowman, E., & Barker, A. 2015. *Canada and Settler Colonialism* ». Dans Battell Lowman, E., & Barker, A., *Settler identity and colonialism in 21st century Canada*. Fernwood Publishing : 24-47.
- Béchar, Deni Ellis et Natasha Kanapé Fontaine. 2016. *Kuei, je te salue. Conversation sur le racisme*. Montréal : Ecosociété.
- Bourdieu, Pierre. 1998. *La domination masculine*. Paris : Le Seuil.
- Butler, Judith. 1993. *Bodies That Matter: On the Discursive Limits of Sex*. New York: Routledge.
- Brant, Jennifer. 2017. « Femmes et filles autochtones disparues et assassinées au Canada ». L'Encyclopédie Canadienne. En ligne. <<https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/missing-and-murdered-indigenous-women-and-girls-in-canada>>. Consulté le 03/07/2021.
- Brant Castellano, Marlene. 2009. "Heart of the Nations: Women's Contribution to Community Healing" in Gail Guthrie Valaskakis, et al, eds., *Restoring the Balance: First Nations Women, Community and Culture*. En ligne: <https://uofmpress.ca/books/detail/restoring-the-balance>. (En citant Tsistsistas, Cheyenne à p.203).
- Brownmiller, Susan. 1986. *Against Our Will*. Toronto: Bantam Books.
- Cannon, Martin J et Lina Sunseri. 2011. *Colonialism and Indigeneity in Canada : A Reader*. Toronto (Don Mills): Oxford University Press Canada.

- Conradi, Alexa. 2019. « Oser un féminisme décolonial ». Le Devoir. En ligne. <<https://www.ledevoir.com/opinion/idees/555394/osser-un-feminisme-decolonial>>. Consulté le 01/07/2021.
- Cardinal, Daphné. 2019. « Femmes Comme Premières Sources De Survie Culturelle; Femmes Autochtones Comme Première Victimes De La Colonisation ». [Travail pratique, Université de Montréal].
- Caron, C. 2019. Justice alternative: quand punir ne suffit pas. *Relations*, (801), 14-16.
- Caron, Catherine. 2017. « Violences – entendre le cri des femmes ». *Relations*, (789) : 14-16.
- Carter, Sarah. 1993. « Categories and Terrains of Exclusion : Constructing the ‘Indian Woman’ in the Early Settlement Era in Western Canada ». *Great Plains Quaterly*, 13(3) : 147.
- Carter, Sarah. 2005. « Creating ‘Semi-Widows’ and ‘Supremacy Wives’: Prohibiting Polygamy in Prairie Canada’s Aboriginal’s Communities to 1990 ». Dans Katie Pickles et Myra Rutherdale, dir., *Contact Zones: Aboriginal and Settler Women In Canada’s Colonial Past*. Vancouver: UBC Press.
- Chitando, E., & Mateveke, P. 2017. “Africanizing the discourse on homosexuality: challenges and prospects”. *Critical African Studies*, 9(1), 124-140.
- Coulthard, Glen Sean. 2014. *Red Skin White Masks. Reflecting the Colonial Politics of Recognition*. Minneapolis, University of Minnesota Press.
- Cour suprême du Canada. 1999. R. c. Gladue. En ligne : <https://scc-csc.lexum.com/scc-csc/scc-csc/fr/item/1695/index.do>. Consulté le 26/06/2021.
- Cour suprême du Canada. 2012. R. c. Ipeelee. En ligne : <<https://scc-csc.lexum.com/scc-csc/scc-csc/fr/item/8000/index.do>>. Consulté le 26/06/2021.
- Cumes, Aura. 2017. « La cosmovision maya et le patriarcat : une interprétation critique ». *Femmes autochtones en mouvement : fragment de décolonisation*, 30(1) : 47-59.
- Cunneen, C. 2014. Colonial processes, indigenous peoples, and criminal justice systems. Dans Bucerius, S. M., & Tonry, M. H. (dir.) *The Oxford handbook of ethnicity, crime, and immigration* (pp. 386-407). New York: Oxford University Press.
- Crenshaw, Kimberlee. 1989. « Demarginalizing the intersection of race and sex: A black feminist critique of antidiscrimination doctrine, feminist theory and antiracist politics ». *University of Chicago Legal Forum*, 1(139): 139.

- Dabin, Simon. 2019. Politique et Gouverne des Peuples Autochtones. [Document inédit]. Présentation de cours à l'Université de Montréal.
- Davis, Angela Y. 1983. Women, Race & Class. Vintage Books.
- Deloria, JR Vine. 1969. Custer Died For Your Sins: An Indian Manifesto. New York, Macmillan.
- Deloria, JR Vine. 1977. « A Native American Perspective on Liberation ». Occasional Bulletin of Missionary Research, 1(3): 15-17.
- Deloria, V. Jr. 1988. Custer Died For Your Sins. An Indian Manifesto. Norman, University of Oklahoma Press.
- Descartes, R., Newcomb, T., & Holden, J. 1966. A Discourse of a Method for the Well Guiding of Reason-and the Discovery of Truth in the Sciences.
- Dupuis, Renée. 1991. « La structure politique et administrative », La Question indienne au Canada, Montréal, Boréal.
- Eberts, Mary. 2014. « Victoria's secret: How to make a population of prey ». Dans Joyce Green, edn., Indivisible: Indigenous human rights. Fernwood Books Ltd. 144-165.
- Engels, Friedrich. 1884. L'origine de la famille de la propriété privée et de l'Etat. Editions du Progrès Moscou.
- Enquête nationale sur les femmes et les filles Autochtones disparues et assassinées. 2019. Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. En ligne : <<https://www.mmiwg-ffada.ca/fr/final-report/>>. Consulté le 22/06/2021.
- Federici, Silvia. 2004. Calibán y la bruja : Mujeres, cuerpo y acumulacion originaria. Madrid : Traficantes de Sueños.
- Firestone, Shulamith. 1980. The dialectic of sex : the case for feminist revolution. New York: Morrow Quill Paperbacks.
- Gimbutas, Marija. 1989. The Language of the Goddess. Londres, Thames and Hudson.
- Goeman R., Mishuana. 2017. « Ongoing Storms and Struggles ». Dans Barker, Joanne, dir., Critically Sovereign: Indigenous Gender, Sexuality, and Feminist Studies. Durham: Duke University Press. 99-126.
- Goulet, J-G. A. 2006. Maîtres chez-nous: Les fondements des projets de justice et de citoyenneté des autochtones et des allochtones au Québec. Anthropologie et Sociétés, (30) 1, 187-201.

- Gouvernement du Canada. 2018. « Le Canada dépose un projet de loi pour moderniser le système de justice pénale et pour réduire les délais judiciaires ». Gouvernement du Canada : Ministère de la Justice Canada. En ligne : <<https://www.canada.ca/fr/ministere-justice/nouvelles/2018/03/modernisation-du-systeme-de-justice-penale-et-reduire-les-delaix-judiciaires.html/>>. Consulté le 27/06/2021.
- Grosfoguel, Ramón. 2007. « The Epistemic Decolonial Turn: Beyond Political-Economy paradigms ». *Cultural Studies*, vol.21: 211-223.
- Holcombe, Lee. 1983. *Wives and Property: Reform of the Married Women's Property Law in Nineteenth-Century England*. Toronto and Buffalo: University of Toronto Press.
- Horn-Miller, Kahente. 2007. « Otiyaner: The 'Women's Path' Through Colonialism ». *Resources for Feminist Research*, 32(3-4): 192-193.
- Jaccoud, Mylène. 2020. *Les autochtones et la justice*. [Document inédit]. Présentation de cours à l'école d'été du CÉRIUM. Université de Montréal.
- Jaccoud, Mylène. 2017. « Prison et discrimination : le cas des autochtones ». *Le Devoir*. En ligne : <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/492776/prison-et-discrimination-le-cas-des-autochtones>. Consulté le 22/06/2021.
- Jaccoud, Mylène. 2014. *Peuples autochtones et pratiques d'accommodements en matière de justice pénale au Canada et au Québec*. *Archives de politique criminelle*, (1), 227-239.
- Jaccoud, Mylène. 1992. *Les femmes autochtones et la justice pénale*. *Criminologie*, 25(1), 65–85.
- Jorgensen, Miriam. 2007. *Rebuilding native nations: Strategies for governance and development*. University of Arizona Press.
- King, Thomas. 2012. *The Inconvenient Indian : A Curious Account of Native People in North America*. Toronto, Doubleday Canada.
- Kuokkanen, Rauna. 2007. « Myths and Realities of Sami Women. A Post-Colonial Feminist Analysis for the Decolonization and Transformation of Sami Society ». Dans Joyce Green, dir., *Making Space for Indigenous Feminism*. Black Point/Winnipeg, Fernwood Publishing.
- Ladner, K. 2004. *De l'«infériorité négociée» à l'«inutilité de négocier»: la Loi sur la gouvernance des Premières Nations et le maintien de la politique coloniale*. *Politique et sociétés*, 23(1), 59-87.

- Lanctôt, Aurélie. 2020. « Une colère légitime ». *Le Devoir*. En ligne : <<https://www.ledevoir.com/opinion/chroniques/580240/une-colere-legitime>>. Consulté le 03/07/2021.
- LaRocque, Emma. 2007. « Métis and Feminist. Ethical Reflections on Feminism, Human Rights and Decolonization », dans Joyce Green, dir., *Making Space for Indigenous Feminism*. Black Point/Winnipeg, Fernwood Pub: 53-71.
- LaRocque, Emma. 2011. *When the other is me: Native resistance discourse, 1850-1990*. University of Manitoba Press.
- Lavell-Harvard, D. Memee et Jennifer Brant. 2016. *Forever Loved: Exposing the Hidden Crisis of Missing and Murdered Indigenous Women and Girls in Canada*. Demeter Press.
- Lavergne, Armand. 1930. « La Patrie Canadienne ». *The Dalhousie Review*, (10): 457-460.
- Lawrence, Bonita et Kim Anderson, dir. 2005. « Introduction to "Indigenous Women: The State of Our Nations" ». *Atlantis* 29(2): 1-8.
- Lévesque, Fanny. 2020. « Racisme envers les autochtones: « Cette grande mobilisation-là, on ne l'aura pas » ». *La Presse*. En ligne : https://www.lapresse.ca/actualites/2020-06-08/racisme-envers-les-autochtones-cette-grande-mobilisation-la-on-ne-l-aura-pas?utm_source=facebook&utm_medium=social&utm_campaign=algotfb&fbclid=IwAR1OI0BiWPKM4ycsw68Xh-uSHotxRFKmuUuBP5HGngOKD3BwESYNQdcASM2g>. Consulté le 07/07/2021.
- Léger, Marie et Anahi Morales Hudon. 2017. « Femmes autochtones en mouvement : fragments de décolonisation ». *Recherches féministes* 30(1) : 3-13.
- Lerner, Gerda. 1990. *La creación del Patriarcado*. Barcelona: Crítica.
- Lightfoot, Sheryl R. 2019. « The Pessimism Traps of Indigenous Resurgence ». Dans Tim Stevens et Nicholas Michelsen, dir., *Pessimism in International Relations. Provocations, Possibilities, Politics*. Palgrave Macmillan.
- Luther Standing Bear. 2006. *Land of the Spotted Eagle*. University of Nebraska Press Lincoln and London. 248-250.
- MacKinnon, Catharine A. 1989. *Towards a Feminist Theory of the State*. Harvard University Press.
- Maillé, Chantal. 1999. « Matériaux pour penser un Québec féministe postmoderne ». Dans Lamoureux, Diane, Chantal Maillé et Micheline De Sève, dirs., *Malaises identitaires*.

- Échanges féministes autour d'un Québec incertain. Les éditions du Remue-ménage, Montréal.
- Maldonado-Torres, Nelson. 2007. « On the Coloniality of Being: Contributions to the development of a concept. » *Cultura Studies*, 21, 240-270.
- Maracle, Lee. 1996. *I Am Woman. Native Perspective on Sociology and Feminism*. Vancouver : Press Gang Publishers.
- Maraud, Simon. 2020. *Mobilisations de la nature en territoires autochtones: Comparaison entre le Sápmi (Suède) et Eeyou Istchee (Québec, Canada)* (Doctoral dissertation, Université de Limoges; Université Laval (Québec, Canada)).
- Mayer, Stéphanie. 2011. « Du Nous femmes ou Nous féministes : l'apport des critiques anti-essentialistes à la non-mixité organisationnelle ». [Prix de publication du meilleur mémoire de maîtrise - concentration études féministes : Cahiers de l'IREF, collection Tremplin, no 3, 2012].
- Méndez Torres, Georgina Juan López Intzin, Sylvia Marcos et Carmen Osorio Hernández, Dir. 2013. *Sentir-penser el género : perspectivas desde los pueblos originarios*. Mexico, Red Interdisciplinarioa de Investigadores de los Pueblos Indios de México/Red de Feminismo Descoloniales.
- Mignolo, Walter. 2007. « Delinking: The Rhetoric of Modernity, the Logic of Coloniality and the Grammar of De-coloniality. » *Cultural Studies*, 21(2), 449–514.
- Native Women's Association of Canada. 1991. « Aboriginal Women and the Canadian Constitutional Debate ». *Canadian Woman Studies* 12(3): 149-169.
- Nelson, Melissa K, dir. 2008. *Original Instructions: Indigenous Teachings for a Sustainable Future*. Simon and Schuster.
- Nick Printup, Nick. 2015. *Our Sisters In Spirit*. En ligne: <https://oursistersinspirit.tumblr.com/>. Consulté le 18/08/2021.
- Niosi, Laurence. 2019. « Enquête sur les femmes autochtones : le rapport dénonce un « génocide canadien ». Radio Canada. En ligne. <<https://ici.radio-canada.ca/espaces-autochtones/1172976/femmes-autochtones-rapport-final-genocide-enffada-enquete-nationale>>. Consulté le 29/07/2021.
- Obomsawin, Alanis. 1977. « Mère de tant d'enfants ». En ligne. <https://www.onf.ca/film/mere_de_tant_denfants/>. Consulté le 26/06/2021.

- Oppal, The Honourable Wally T. 2012. *Forsaken: The Report of the Missing Women Commission of Inquiry*, Vol I à IV. Victoria and Vancouver.
- Parrott, Zach. 2020. Loi sur les Indiens. En ligne; <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/loi-sur-les-indiens>. Consulté le 21/08/2021.
- Peelman, Achiel. 1992. « Les Droits Autochtones et la Theologie de la Liberation au Canada ». *Toronto Journal of Theology*, 8(2) : 261–285.
- Perreault, Julie. 2015. « La violence intersectionnelle dans la pensée féministe autochtone contemporaine » *Recherches féministes*, 28(2) : 33-52.
- Picard, Isabelle. 2019. « Les yeux des femmes ». *La Presse*. En ligne : <<https://www.lapresse.ca/debats/opinions/2019-06-03/les-yeux-des-femmes>>. Consulté le 22/07/2021.
- Picq, M. L., & Tikuna, J. O. S. I. (2019). *Indigenous sexualities: Resisting conquest and translation. Sexuality and Translation in World Politics*, 57.
- Radio-Canada. 2021. « Une fête du Canada assombrie par le drame des pensionnats ». En ligne: < https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1805870/pensionnats-autochtones-fete-n_a_t_i_o_n_a_l_e_-_c_a_n_a_d_a_?fbclid=IwAR3Hbkum6GGJ50DlnOtwVrsdYWDQdsyiA3JWgCrUIhJCSmCAwU4r-GKIR00>. Accédé le 02/07/2021.
- Radio-Canada. 2021. « Le combat d'une métisse contre la surreprésentation des femmes autochtones dans les prisons ». *Radio-Canada*. En ligne : <<https://ici.radio-canada.ca/espaces-autochtones/1092014/surrepresentation-femmes-autochtones-prisons-penitenciers>>. Consulté le 28/06/2021.
- Radio-Canada. 2020. « Des chefs autochtones dénoncent la justice canadienne ». *Radio-Canada*. En ligne : <<https://ici.radio-canada.ca/espaces-autochtones/1710873/racisme-autochtones-inuit-discrimination-femmes-police-politique>>. Consulté le 22/06/2021.
- Radio-Canada. 2018. « L'implantation du concept de justice réparatrice menacée par les perceptions des Canadiens ». *Radio-Canada*. En ligne : <<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1091570/lmentalites-population-empeche-implentation-concept-justice-reparatrice>>. Consulté le 22/06/2021.
- Rousseau, Pierre. 2019. *Une justice coloniale. Le système juridique canadien et les Autochtones. Témoignage d'un procureur de la Couronne dans l'Arctique canadien*, Pierre Rousseau. PUL, Québec.

- Roscoe, Will. 1998. *Changing Ones: Third and Fourth Genders in Native North America*. Basingstoke, UK: Palgrave.
- Rigouste, Mathieu. 2012. « La domination policière : une violence industrielle ». France Culture. En ligne : <<https://www.franceculture.fr/oeuvre/la-domination-policiere-une-violence-industrielle>>. Consulté le 07/07/2021.
- Ristock, J., Zoccole, A., Passante, L., & Potskin, J. 2019. Impacts of colonization on Indigenous Two-Spirit/LGBTQ Canadians' experiences of migration, mobility and relationship violence. *Sexualities*, 22(5-6), 767-784
- Rudin, Jonathan. 2018. « Les Autochtones et le système d'injustice pénale ». Policy Options. En ligne : <<https://policyoptions.irpp.org/fr/magazines/april-2018/les-autochtones-et-le-systeme-dinjustice-penale/>>. Consulté le 28/06/2021.
- Ruscio, Alain. 2002. *Le credo de l'homme blanc : regards coloniaux français XIXe-XXe siècles*. Editions Complexe.
- Sánchez Néstor, Martha. 2005. « Construire notre autonomie. Le mouvement des femmes indiennes au Mexique ». *Nouvelles Questions féministes*, 24(2) : 50-64.
- Sousa Santos de, Boaventura. 2007. *Another Knowledge is Possible: Beyond Northern Epistemologies*. New York and London: Verso.
- Smith, Andrea. 2005. *Conquest : Sexual Violence and American Indian Genocide*. South End Press Cambridge, MA.
- Smith, Andrea. 2007. « Native American Feminism, Sovereignty and Social Change ». Dans Joyce Green dir., *Making Space for Indigenous Feminism*. Black Point/Winnipeg, Fernwood Pub.
- Smith, Linda Tuhiwai. 2012. *Decolonizing Methodologies : Research and Indigenous Peoples*. Londres, Zed Books.
- Simpson, Audra. 2014. *Mohawk Interruptus*. Durham, Duke University Press.
- Simpson, Audra et Smith, Andrea. 2014. *Theorizing Native Studies*. Durham, Duke University Press.
- Segato, Rita Laura. 2017. « El patriarcado es un tema central para mantener el edificio de los poderosos ». (En ligne) < <https://www.youtube.com/watch?v=wdc0YCwW3Yk>>. Consulté le 12/06/2021.

- Silman, Janet. 1987. *Enough is Enough: Aboriginal Woman Speak Out*. Toronto: Women's Press.
- Sioui, Georges. 1989. *Pour une autohistoire amérindienne*. Québec: les Presses de l'Université Laval.
- Sioui, Georges. 2002. Le racisme est nouveau en Amérique. Dans, Collectif, dir., *Écrire contre le racisme: le pouvoir de l'art*. Montréal: Les 400 coups.
- Taiiike, Alfred. 2017. « En finir avec le bon sauvage ». *Autochtones et société québécoise. Combattre ensemble, automne*(18) : 65-70.
- Taiiike Alfred. 2018. « Les perspectives des Premières Nations sur l'identité politique ». Dans Saaz Taher et Daniel Heimpel, dir., *Les défis du pluralisme: Au-delà des frontières de l'altérité*. Les Presses de l'Université de Montréal.
- Taylor, Drew Hayden. 2011. *Dead white writer on the floor*. Talonbooks.
- Tully, James. 2000. « The Struggles of Indigenous Peoples for and of Freedom ». Dans Duncan Ivison, Paul Patton et Will Saunders, dir., *Political Theory and the Rights of Indigenous Peoples*. Cambridge U.K.: Cambridge University Press.
- Turpel, Mary Ellen. 1993. « Patriarchy and Paternalism: The Legacy of the Canadian State for First Nation Women. Review Essay ». *Canadian Journal of Women and the Law*, 6(1): 174-192.
- Van Wouderberg, Gerdine. 2004. « Des femmes et de la territorialité » : début d'un dialogue sur la nature sexuée des droits des autochtones. *Recherches amérindiennes au Québec*, 34(3) : 75.
- Verschuur, Christine et Blandine Destremau. 2012. « Féminismes décoloniaux, genre et développement. Histoire et récits des mouvements de femmes et des féminismes aux Suds. » *Revue Tiers Monde*, vol. 1, n° 209 : 7-18.
- Walia, Harsha. 2013. *Undoing Border Imperialism*. Oakland (CA), AK Press.
- Wittig, M. (1980). La pensée straight. *Questions féministes*, 45-53.
- Wrege Rassier, Luciana et Jean-François Brunelière. 2017. « Dialogues transculturels entre Autochtones et Allochtones au Canada : vers de nouveaux paradigmes ». *Interfaces Brasil/Canada*, 17(2) : 98-115.